BULLETIN MUNICIPAL

2004

COMMUNE DE SAINT-IGNAT

Puy-de-Dôme

Commune en chiffres

Code postal : 63720
Population : 650 habitants (recensement 1999)
Superficie : 1537 hectares.

LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année, il me paraît nécessaire de vous informer sur les différentes activités de notre commune au cours de l'année 2004.

Après une année de travaux, l'assainissement de Champeyroux est enfin terminé. Douze mois ont été nécessaires pour mener à bien cet important chantier (réseaux et station).

Comme tous travaux, cela a généré certaines nuisances aux riverains, mais tout s'est bien passé et je les en remercie. L'enfouissement des réseaux autour de la place Jean et Marie Darenne est en cours d'achèvement, des lampadaires seront implantés en début d'année. Cette place sera aménagée cet été, puisque nous venons d'avoir l'accord de subvention du Conseil Général. Des volets roulants vont être installés sur l'ancienne école, subventionnés également par le Conseil Général.

L'étude des stations d'épuration de Saint-Ignat, Tyrande et la Côte Rouge est en cours. Après un accord avec la commune de Maringues, nous allons créer une station commune pour le village de la Côte Rouge ; ce qui nous permettra de réduire considérablement les frais.

Enfin, si nos finances nous le permettent, le bardage du hangar de Villeneuve l'Abbé devrait se faire en 2005.

Tous les ans, nous nous efforçons d'améliorer la vie de nos administrés, mais il reste beaucoup à faire, surtout en voirie et aménagement des places. L'assainissement de nos villages est une priorité et cela coûte très cher, ce qui prend une partie de nos finances et nous empêche d'entreprendre d'autres gros travaux.

Je voudrais parler également de nos sapeurs pompiers qui, dans le cadre de la départementalisation, vont se regrouper avec ceux de Surat et Saint-Laure. Mais pour ce-faire, il faut aménager ou construire de nouveaux locaux. Ces travaux étant à la charge du Conseil Général, et celui-ci ne pouvant pas investir sur tout le territoire du département la même année, il est probable que ce regroupement ne se réalise que d'ici deux ou trois ans. Actuellement, les pompiers de Saint-Laure, faute d'effectif suffisant sur leur commune, ont déjà intégré la compagnie de Saint-Ignat . Ce renfort nous est précieux car, dans la journée, le nombre de sapeurs disponible n'est pas très important.

Voilà en quelques lignes les actions qui ont été menées sur la commune au cours de l'année qui s'achève.
Bientôt 2005, alors j'en profite pour vous adresser , à vous tous ainsi qu'à vos familles, mes vœux les meilleurs de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Robert Palmier

Une Année de Vie Communale à Travers les Comptes-rendus du Conseil Municipal

Le conseil municipal se réunit le dernier vendredi de chaque mois en session ordinaire pour étudier les dossiers à l'ordre du jour. Le compte- rendu de chaque réunion paraît dans la presse (La Montagne). Les réunions du conseil municipal sont des réunions publiques ouvertes à tous.

Réunion du conseil municipal du 28 novembre 2003

CONTRAT DDE

L'organisme de l'état appelé ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) est une aide aux communes pour l'assistance à des diagnostics de sécurité , assistance du programme d'investissement, gestion des tableaux de classement, et surveillance des petits travaux (inférieurs à 30 000 €) : ceci pour un coût de 600 € par an.

ASSAINISSEMENT

Les travaux d'assainissement du village de Champeyroux ont débuté le 18 novembre rue du Moulin, et avancent à une cadence de 50 mètres environ par jour. Le conseil municipal profite de ces travaux pour faire implanter deux bornes incendie ; l'une rue du Moulin, l'autre près de la salle du village, coût des deux bornes 2 400 €).

GINKHO BILOBA

L'association « Les haies du Puy-de-Dôme » a offert à la commune ainsi qu'à toutes celles qui adhèrent à l'association un superbe Ginkho biloba qui sera planté près de la Grotte au-dessus de la salle polyvalente.

POINT-PROPRE

Un devis est demandé à une entreprise pour le déplacement du point-propre de Saint Ignat (décaissement d'une allée permettant de circuler devant les containers, busage de quelques mètres de fossés, support béton pour les containers avec des rondins de bois).

QUESTIONS DIVERSES

Des devis seront demandés à plusieurs sociétés pour la surveillance et la maintenance des systèmes de sécurité des différents bâtiments communaux.

Le toit de la salle de Tyrande ayant besoin de grosses réparations, un devis sera demandé pour sa réfection.

Réunion du conseil municipal du 30 janvier 2004

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'EAU (MORGE)

Une enquête publique est demandée à toutes les communes riveraines de la Morge concernant le pompage des eaux de celle-ci en certaines périodes de l'année pour pouvoir alimenter le barrage du SEP. Ces mêmes eaux serviraient ensuite à l'irrigation, et permettraient aussi de maintenir un niveau minimum de la rivière. Le conseil après en avoir délibéré adopte cette proposition par 10 voix pour et 3 abstentions.

TRAVAUX 2004

L'essentiel des travaux sera consacré à l'assainissement du village de Champeyroux, ainsi que l'enfouissement des réseaux autour de la place Jean et Marie Darenne.

Le point-propre de Saint Ignat sera aménagé prochainement dans le terrain communal près du lavoir.

La toiture de la salle de Tyrande sera refaite.

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avec l'adhésion de la commune de Lussat, la communauté de communes s'appelle désormais « LIMAGNE D'ENNEZAT ». La commune devant élire un nouveau suppléant, c'est Philippe Cartaillier qui est désigné par le conseil municipal.

PLANTATIONS

Certains arbres morts dans les plantations effectuées suite au remembrement, seront remplacés. La haie autour du parking du cimetière sera continuée.

QUESTIONS DIVERSES

Le regroupement des pompiers de la commune avec ceux de Surat et de Saint-Laure semble bien engagé, et devrait prendre une tournure plus officielle prochainement.

Le maire informe le conseil que les réunions concernant la marche du piéton du mois de juin ont commencé, et que les associations seront les bienvenues pour participer à cette journée.

Réunions du conseil municipal du 27 février 2004

COMPTES ADMINISTRATIFS 2003

Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs 2003.

Le taux des taxes restera inchangé pour 2004, soit : taxe d'habitation : 6.41 %, taxe sur le foncier bâti : 11.94 %, taxe sur le foncier non bâti : 63.32 %.

AVANT-PROJET MULTIPLE RURAL

Un avant-projet du multiple rural de Saint Ignat fait par le cabinet d'architecte Castanié, est présenté au conseil municipal.

Le bâtiment comprend le bar, la salle du restaurant, un coin repas, un coin épicerie ainsi que l'appartement pour les futurs gérants.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX PLACE DE CHAMPEYROUX.

Sur les deux devis présentés, c'est le devis de l'entrprise Domas pour un montant de 47 818 € ht, qui est retenu par le conseil municipal.

ASSAINISSEMENT DES VILLAGES DE SAINT-IGNAT ET TYRANDE

Dans la continuité de l'assainissement des villages de la commune, l'étude de Saint-Ignat et de Tyrande sera faite dans le courant de l'année, pour d'éventuels travaux en 2005.

QUESTIONS DIVERSES

Une corvée de sable destinée aux habitants de la commune sera faite prochainement à la carrière de Villeneuve-l'Abbé.
La voiture servant aux employés communaux sera remplacée.
La rue du Moulin de Champeyroux sera remise en état prochainement par l'entreprise chargée des travaux d'assainissement.
Un mono-couche ainsi que l'aménagement des entrées des riverains seront réalisés.

Réunion du conseil municipal du 26 mars 2004.

BUDGET ASSAINISSEMENT

La section d'exploitation s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 26 649 €.
La section investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 1 072 522 €.

BUDGET COMMUNAL 2004

La section fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 758 091 €.
La section investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 285 818 €.
Les budgets sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Deux bancs publics en bois qui viennent d'être restaurés seront installés prochainement à la Côte-Rouge, et à Saint-Ignat.
L'effectif de l'école communale pour la rentrée 2004-2005 devrait être sensiblement le même que cette année, soit 65 élèves.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

La toiture dans la salle de Tyrande est en cours de restauration.
La restauration du lavoir de Saint-Ignat touche à sa fin.
L'assainissement de Champeyroux est actuellement en cours rue des Dômes.

Réunion du conseil municipal du 30 avril 2004

ACHAT D'UN VÉHICULE

La voiture municipale ayant besoin de grosses réparations, le conseil municipal décide de la remplacer. C'est un modèle « Berlingo » de marque Citroën qui a été retenu. Pouvoir est donné au maire pour commander le véhicule le plus rapidement possible.

TROISIÈME TRANCHE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-IGNAT ET TYRANDE

Un appel d'offres ayant été lancé pour l'étude des travaux d'assainissement des villages de Saint-Ignat et Tyrande, c'est le cabinet d'étude Gaudriot, moins et mieux disant, qui sera le maître d'œuvre.

ABRIBUS

Le conseil municipal décide de commander un abribus du même type que ceux de Champeyroux et Villeneuve l'Abbé, pour le village de Buxerolles.
Une subvention est accordée par le Conseil Général.

QUESTIONS DIVERSES

L'usine « Prodema », implantée sur la commune près du site de « Limagrain », qui transforme les rafles de maïs, fermera ses portes au mois d'août prochain. Les six employés travaillant actuellement dans cette usine feront l'objet d'une formation théorique dans le but de se reconvertir. La commune mettra à la disposition de ces personnes une salle communale.

Réunion du conseil municipal du 28 mai 2004

TRAVAUX 2005

La priorité sera donnée à l'assainissement des bourgs de Saint-Ignat et Tyrande, à condition que les subventions de l'Etat soient accordées.
Si tel n'est pas le cas, la municipalité fera réaliser d'autres travaux (bardage du hangar de Villeneuve l'Abbé, aménagement de la place de Champeyroux, voiries, etc ...). La voirie des villages de Saint-Ignat et de Tyrande ne peut pas être faite avant les travaux d'assainissement.

DRAPEAUX EUROPÉENS

Le conseil municipal décide de commander six drapeaux aux couleurs européennes pour mettre sur les bâtiments publics lors des diverses manifestations.

RIDEAUX ECOLE DE CHAMPEYROUX

Les rideaux de deux classes ayant besoin d'être changés, un comparatif de prix sera fait entre des stores et des rideaux répondants aux normes de sécurité.

TOUR DE GARDE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections ayant lieu le 13 juin, le conseil municipal organise les tours de garde au bureau de vote.

QUESTIONS DIVERSES

Le SMAF s'occupera de la démolition du restaurant « chez Gilberte » en attendant qu'un nouveau projet voit le jour.
Une subvention exceptionnelle de 300 € est accordée au comité des fêtes qui a vingt ans cette année.
Dans le cadre du PLU, le conseil municipal prend un arrêté concernant le PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Réunion du conseil municipal du 25 juin 2004

RÉÉVALUATION DES TARIFS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de revoir certains tarifs, à savoir :

- le prix de la garderie restera inchangé pour l'année scolaire 2004-2005
- le prix des concessions du cimetière restera le même
- le prix des loyers des appartements communaux évoluera suivant l'indice officiel
- le prix de la location des salles communales sera de 150 € pour la salle de Saint-Ignat, 80 € pour Buxerolles, 60 € pour Champeyroux, Tyrande et Villeneuve.
- le prix de location du barnum reste à 30 €.

Rappelons que les salles sont réservées uniquement aux personnes résidant dans la commune.

Les nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1er janvier 2005.

14 JUILLET

La cérémonie commencera par un rassemblement place de la Mairie avec dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi du traditionnel buffet campagnard.

RIDEAUX ÉCOLE DE CHAMPEYROUX

Les rideaux de deux classes ayant besoin d'être changés, des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour des stores ou des rideaux répondants aux normes de sécurité.

QUESTIONS DIVERSES

Certains livres de l'Etat Civil ont besoin d'être restaurés, ils seront confiés à une entreprise spécialisée dans ce genre de travail.

Le réfrigérateur de la salle de Buxerolles sera changé.

L'effectif de l'école de Champeyroux pour la rentée de septembre devrait être de 69 élèves.

Après dix années d'enseignement à l'école communale, Corinne Seguin nous quitte pour rejoindre l'école de Luzillat. Elle sera remplacée par une institutrice préalablement en poste à Saint-André le Coq.

Réunion du conseil municipal du 30 juillet 2004

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'ÉTUDE DE LA 3ÈME TRANCHE D'ASSAINISSEMENT

Le dossier concernant l'assainissement de Saint-Ignat et de Tyrande sera monté pour permettre une demande de subvention.

SAPEURS POMPIERS

Le regroupement des centres de première intervention de Saint-Ignat et de Saint-Laure est effectif, celui de Surat est en bonne voie, cette fusion permettra de former un CI (Centre d'Intervention) basé à Saint-Ignat.

Les compagnies de Saint-Ignat et de Saint-Laure effectuent déjà les manœuvres en commun.

IMPASSE DES ORMEAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande de Monsieur Gagnevin désirant acheter quelques mètres carrés pour pouvoir se clôturer.

CERTIFICATS D'URBANISME

Le conseil municipal étudie plusieurs CU (Certificats d'Urbanisme) déposés en mairie par des propriétaires. Certaines demandes ont un « sursis à statuer » en fonction de la nouvelle zone du PLU.

QUESTIONS DIVERSES

Le toboggan et la balançoire de l'école ne répondant plus aux normes de sécurité ont été démontés.

Les travaux d'assainissement de la cour de l'école seront effectués mi-août.

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la commune sera réalisé début 2005.

Il est rappelé à certains propriétaires de chiens de ne pas laisser divaguer ceux-ci dans les rues.

Réunion du conseil municipal du 24 septembre 2004

CARRIÈRE ROSSIGNOL

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'entreprise Rossignol pour un projet d'extension de carrière sur la commune de Maringues.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal prend une délibération pour l'arrêt du projet PLU.

Pendant une durée de deux mois, le projet est transmis aux différents services de l'Etat, communes limitrophes et autres institutions concernées.

Au cours de cette période, le tribunal administratif désignera un commissaire enquêteur.

Toujours dans le cadre du PLU, le conseil municipal fixe une surface minimum de 1000m² pour les futurs terrains constructibles. Toutefois, si une parcelle est inférieure à cette surface, une dérogation pourra être accordée.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans le cadre de travaux pour l'année 2005, plusieurs demandes de subventions seront faites, notamment pour la place Jean et Marie Darenne à Champeyroux et la troisième tranche d'assainissement pour les villages de Saint-Ignat et de Tyrande.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe le conseil municipal que le recensement des habitants de la commune sera réalisé en janvier et février 2005 par un agent recenseur de la commune.

Comme chaque année, l'entreprise Domas sera chargée d'installer les illuminations de Noël dans les différents villages de la commune.

Réunion du conseil municipal du 29 octobre 2004

TROISIÈME TRANCHE D'ASSAINISSEMENT

La maîtrise d'œuvre pour les villages de Saint-Ignat, Tyrande et la Côte Rouge est en court.

Le village de la Côte-Rouge sera raccordé avec Maringues, ce qui permettra de faire une station en commun, chaque commune paiera au prorata du nombre d'habitants.

Démolition « chez Gilberte »

Prochainement l'ancien restaurant sera rasé par une entreprise retenue par le SMAF, pour un coût de 10 285 € (désamiantage compris).

RECENSEMENT

C'est Paule Faure de Villeneuve l'Abbé qui sera l'agent recenseur de la commune, et Elie Malval le coordinateur. Le recensement s'effectuera du 19 janvier au 20 février 2005.

ETABLISSEMENT JEUDY

L'entreprise Jeudy installée rue des Paquiers à Saint-Ignat souhaite s'agrandir en construisant un stockage d'engrais vrac. Le conseil municipal laisse le soin à la DDE de trancher sur le sujet (normes, distance des habitations etc...)

QUESTIONS DIVERSES

La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de Champeyroux sera la DDE. Les stores pour l'école de Champeyroux seront installés par l'entreprise Bâti Alu pour un coût de 5 501 € (une subvention à hauteur de 25% est accordée par le conseil général)

LES TRAVAUX COMMUNAUX

Assainissement

Un an de travaux aura été nécessaire pour réaliser l'assainissement du village de Champeyroux. Commencé en octobre 2003, le chantier s'est terminé en novembre 2004, soit une bonne année de travail.

Réseau :

1,4 kilomètres de tranchées ont été ouverts (sans compter les branchements) quelquefois à des profondeurs pouvant atteindre 4 mètres, permettant d'enfouir les canalisations et le réseau d'eau potable.

Chaque habitation, dans la partie où le réseau a été refait , a été raccordée.

Le village ayant une faible pente, il a fallu installer trois pompes de refoulement qui auront pour but de pousser l'eau à la station.

Chaque pompe est équipée d'un déssableur ainsi que d'un déverseur d'orage.

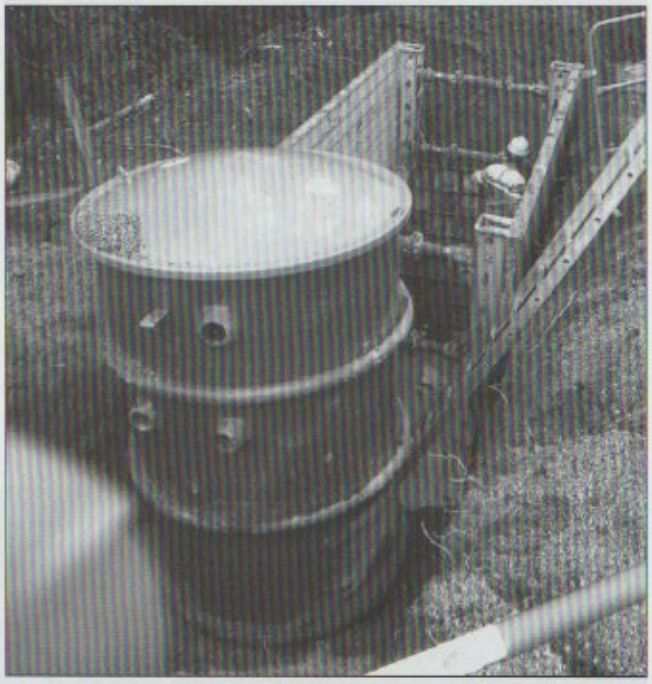

« Le déverseur d'orage est une sorte de clapet qui s'ouvre au moment où une trop forte arrivée d'eau se produit, ce qui a pour but d'éviter de perturber le travail de la station. »

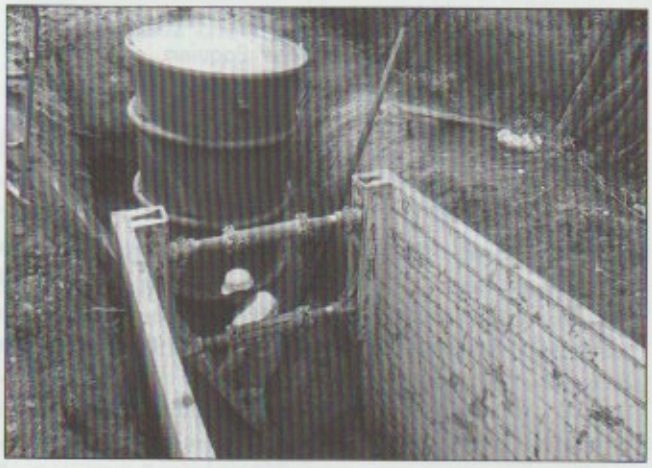

Station :

Implantée dans un terrain communale après le moulin de Champeyroux, la station se compose de deux cuves de 65 000 litres chacune (qui font un travail de fosses septiques), viennent ensuite des fosses plus petites (décolloïdeur) d'un volume de 4 000 litres chacune, lesquelles sont remplies de grosse pouzzolane, puis passage dans les champs d'épandage (deux de 49.50 mètres x 13 mètres soit 1 287 m²) où l'on retrouve différentes couches de sable et de gravier sur une épaisseur de un mètre environ, reposant sur deux couches de géotextile protégeant ainsi la nappe phréatique de toute pollution.

La station est entièrement grillagée, et une haie de thuyas l'intégrera dans le paysage.

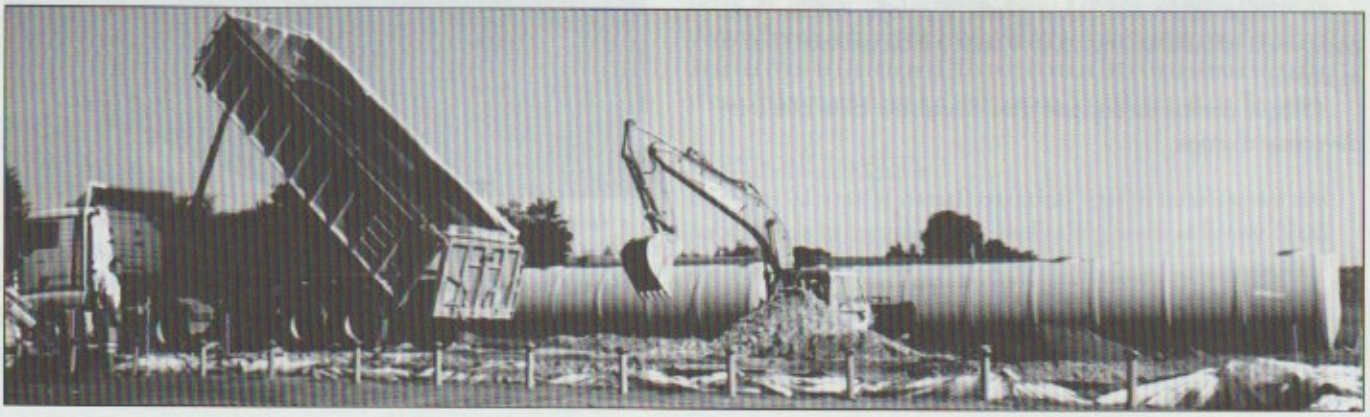

Point-propre de Saint-Ignat

Le point-propre qui était au stade de projet l'an passé, a été aménagé début 2004. Les différents containers reposent sur une dalle en béton. Très bientôt, une haie sera plantée sur trois côtés dans le but de redonner une vue plus agréable.

Le lavoir tout proche a lui aussi fait l'objet d'une restauration dans le courant de l'année par la Communauté de Communes.

Remplacement du véhicule communal

C'est lors de la réunion du conseil municipal du 30 avril 2004 que celui-ci a décidé, à l'unanimité, le remplacement de l'ancien véhicule . Ce dernier en effet, devenait vétuste et nécessitait de grosses réparations.

C'est un modèle Berlingo de marque Citroën qui est retenu.

Coût : 9 900 € TTC (reprise de l'ancien véhicule déduite).

Une photo du nouveau véhicule avec le logo de la commune.

Toiture de la salle de Tyrande

Dans le courant de l'année 2004 la toiture de la salle de Tyrande a été refaite entièrement ainsi que les zingueries. Cette cure de jouvence a redonné un nouvel air de jeunesse à ce bâtiment très apprécié des habitants de ce petit village.

Drainage de la cour de l'école

La cour de l'école de Champeyroux étant en pente, à chaque fois qu'il pleuvait, l'eau ruisselait, et il n'était pas rare de retrouver 10 à 20 cm d'eau bloquée contre le mur de la cour, le long de la rue Hyppolite de Rochefort.

Cela faisait la joie des enfants, mais certainement pas celle des dames de service et des mamans car les petits étaient dans un « piteux état » .

C'est pourquoi la municipalité a décidé de faire réaliser un drainage par l'entreprise Colas. Celle-ci a profité d'une période de vacances pour ouvrir une tranchée de 1.20 mètres au carré sur 23 mètres de longueur, puis pose d'un géotextile pour éviter la pollution, pose d'un drain de diamètre 160 mm relié à l'égout pluvial avant rebouchage avec de la pouzzolane. Le géotextile est enfin refermé formant une sorte de chaussette avant une couche de finition de 10 centimètres.

Les Projets

Aménagement de la place de Champeyroux

Courant 2005, un air de jeunesse devrait être donné à la place Jean et Marie Darenne.

Depuis l'achat de cette parcelle en 1999, certains travaux ont déjà été réalisés : démolition d'un hangar et de la grange, plantation d'une haie de lauriers par les employés communaux au bord d'un terrain riverain et installation d'un abribus.

Mais un aménagement plus profond s'impose, comme on peut le voir sur la photo, on trouvera de larges espaces verts, ainsi que des allées en sable de Sermentizon, sans oublier un terrain de jeux pour les enfants.

La maîtrise d'œuvre pour ces travaux sera la DDE.

Toujours dans l'environnement proche de la place, l'enfouissement des réseaux commencé fin 2004 sera terminé quant à lui début 2005.

Plus de poteaux EDF, simplement des lampadaires.

La bascule toute proche a, elle aussi, subi une petite restauration avec le remplacement des plateaux de son tablier.

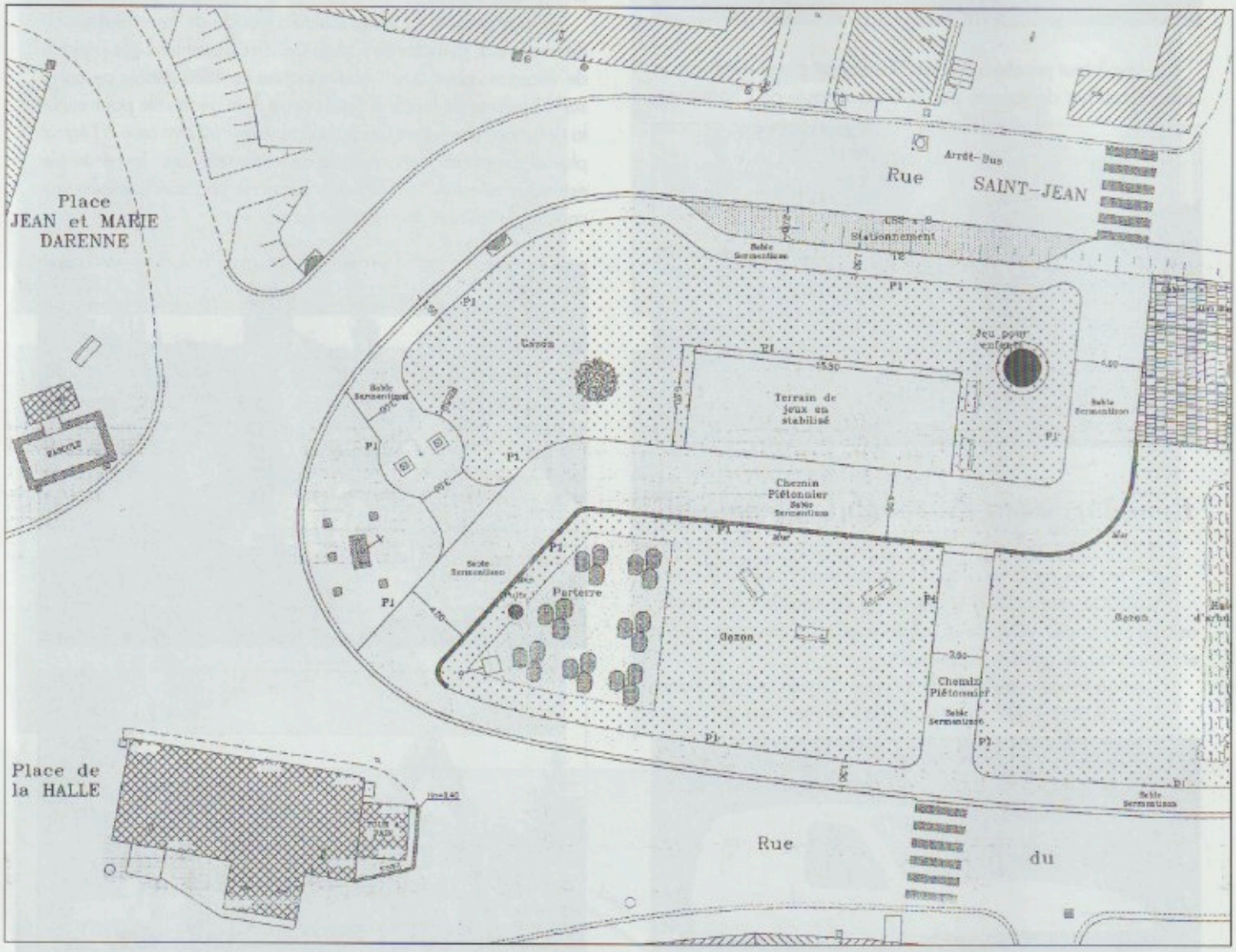

Démarrage des travaux de réalisation d'une déchetterie

Une nouvelle déchetterie s'ouvrira prochainement près de chez nous.

Elle sera située sur le site de la carrière d'Ennezat, et permettra à tous les habitants de la commune de l'utiliser.

Les travaux devraient débuter prochainement et son ouverture est prévue mi 2005.

Certes, pour déposer nos ordures ménagères, nous disposons de bacs roulants, notre commune est adhérente au Syndicat du Bois de l'Aumône...

Par ailleurs, nous apportons nos emballages usagés aux points propres...

Mais que faire des encombrants, de la ferraille, des déchets verts, des gravats ?

Pour répondre à ce problème, il existe les déchetteries du SBA ...

Dans le cadre du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés relatif au renforcement de la protection de l'environnement, cinquante déchetteries, réparties sur l'ensemble du département devront bientôt fonctionner. Pour répondre aux objectifs fixés par la loi, la déchetterie d'Ennezat ouvrira ses portes en 2005. Ces déchetteries viennent en complément de la collecte sélective.

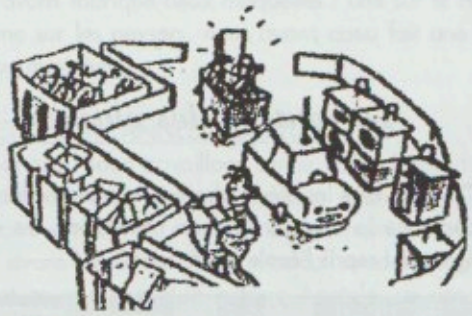

Les déchets que vous y portez sont dirigés vers leurs sites de valorisation respectifs ou bien vers des lieux de traitement appropriés, conformément à la législation en vigueur.

Ce système permet de limiter le dépôt, encore trop souvent existant, de déchets interdits dans les bacs roulants, ou l'apparition ça et là de décharges sauvages venant souiller notre environnement...

Il est important que la fréquentation de la déchetterie fasse maintenant partie de nos habitudes.

Pour cela voici quelques informations utiles :

- elle sera accessible gratuitement pour tous les habitants de la commune.
- elle sera payante pour les professionnels et les services municipaux.

Vous pouvez y déposer :

Au sujet des bennes à objets encombrants : ces bennes, particulièrement coûteuses et nocives pour l'environnement seront progressivement supprimées.

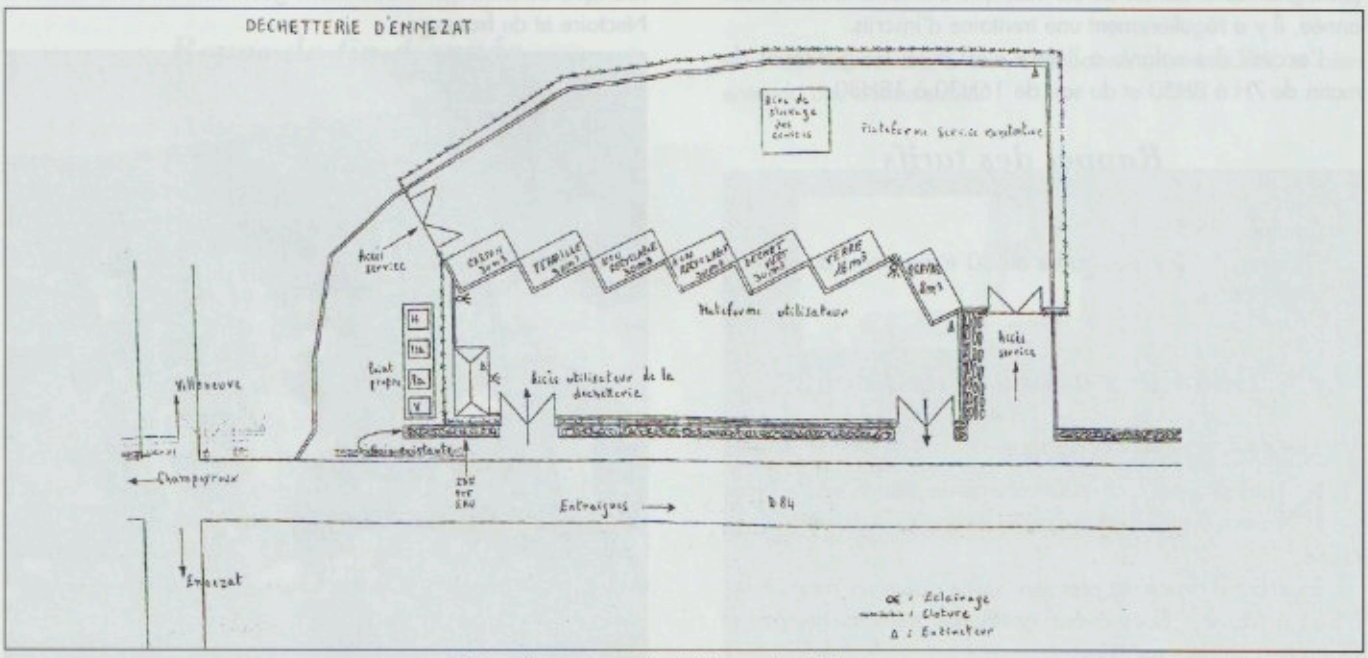

Plan de la nouvelle déchetterie d'Ennezat.

La vie de la Commune

L'École

La rentrée des classes

Comme tous les élèves des écoles maternelles et primaires de la communauté de communes, les enfants de Saint-Ignat ont repris l'école le 26 août 2004.

Malgré quelques larmes difficiles à contenir chez les plus petits, la traditionnelle photo de rentrée a lancé le départ d'une nouvelle année scolaire, certainement riche d'événements multiples.

69 enfants sont inscrits cette rentrée qui a vu arriver une nouvelle maîtresse dans la classe des petits, Anne Cécile Gaillard. Elle vient compléter l'équipe d'enseignants avec Aurélie Porte et Mylène Veysseyre.

Si le nombre d'élèves varie peu, la cantine est de plus en plus fréquentée. C'est un vrai service aujourd'hui indispensable pour tous les parents qui travaillent. Les records sont régulièrement battus. Il y a cinq ou six ans, alors que l'école ne comptait encore que deux classes, il y avait parfois autant d'adultes (enseignantes et dames de service) que d'enfants le midi, cette année, il y a régulièrement une trentaine d'inscrits.

L'accueil des enfants à l'école c'est aussi les garderies du matin de 7H à 8H50 et du soir de 16H30 à 18H30.

Rappel des tarifs

Cantine : 2.95 €
Garderie 1.52 € par garde ou 30 € par mois au-delà de vingt gardes.

Bilan des activités de l'école

ANNÉE SCOLAIRE 2003/2004

Notre projet d'école pour cette année était « l'eau ». Nous avons donc effectué différentes sorties et activités sur ce thème.

En début d'année, la première sortie que nous avons faite, c'était à Volvic : nous avons goûté des eaux parfumées et répondu à un quiz sur l'eau.

Lundi 24 mai, nous avons fait notre sortie de fin d'année à Besse.

Le matin, nous avons pris le car pour aller à Besse. En premier, nous sommes allés visiter une ferme pédagogique où il y avait des vaches, des moutons et un âne . Nous avons aussi fabriqué du fromage. Nous avons goûté une brioche au Saint Nectaire et du fromage.

L'après midi, nous avons visité la Maison de l'eau et de la pêche : nous avons regardé des dessins animés sur l'eau, puis nous avons vu des poissons d'eau douce.

En fin de journée, nous sommes allés voir le Lac Pavin qui est un volcan.

Le 13 juin, nous avons organisé une exposition dans notre école sur le thème de l'eau.

Pour cela, nous avons préparé des affiches, des maquettes et un questionnaire. Chaque classe représentait une partie du cycle de l'eau : source, ruisseau, rivière, fleuve et mer.

Nous remercions les parents qui sont venus très nombreux.

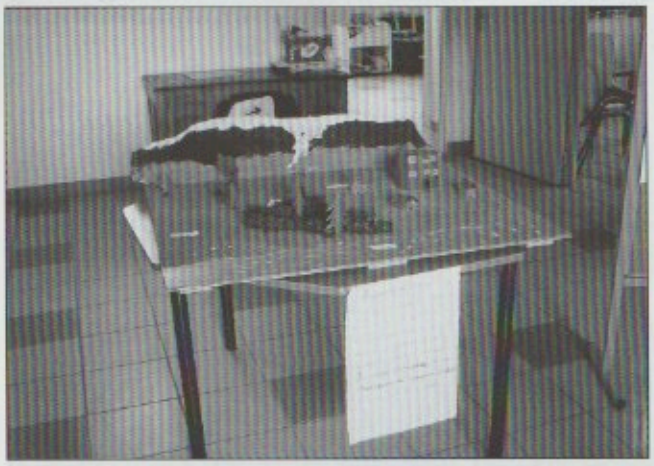

Le 17 juin, nous sommes allés à Saint Sylvestre Pragoulin pour présenter notre exposition sur l'eau. Toute l'école de Champeyroux a fait le déplacement. Il y avait des stands très intéressants comme celui sur le système solaire ou sur les maquettes électroniques.

Nous avons fabriqué deux maquettes : une sur le cycle de l'eau et une sur les geysers, nous avons aussi fait une station d'épuration miniature.

PROJETS POUR L'ANNÉE 2004/2005

Cette année, nous travaillons sur le corps humain et son fonctionnement. Nous espérons en fin d'année, écrire un documentaire et montrer l'évolution de nos représentations.

Nous avons aussi un projet musical avec Florian, notre intervenant en musique et le groupe Anatole, un concert est prévu pour le 9 avril.

LA RANDONNÉE À LUZILLAT

Le 1er octobre, nous avons participé à une randonnée organisée par le réseau des écoles de Maringues. Nous sommes partis de la salle des fêtes de Saint Denis Combarnazat.

Nous avions une fiche avec six questions et une carte, correspondant à six lieux à observer.

Point 1 : il fallait observer un château d'eau
Point 2 : c'était un puits
Point 3 : la vierge de Mongacon : la Dame des moissons
Point 4 : Un lavoir de 1880
Point 5 : trois panneaux sur l'Allier
Point 6 : un pigeonnier.
On est arrivé au stade de Luzillat.
C'était bien ! On a marché dix kilomètres.

LE CCAS

Repas de fin d'année

Le samedi 13 décembre 2003, presque cent personnes de plus de soixante cinq ans se sont retrouvées autour du repas offert par le CCAS de la commune, à la salle des fêtes de Saint-Ignat, dans une ambiance chaleureuse et amicale.

C'est une occasion pour beaucoup de se rencontrer, de rompre avec la vie au quotidien afin de pouvoir discuter ensemble des histoires d'aujourd'hui et d'autrefois autour d'une bonne table et d'un bon repas.

En fin de repas il fait bon bavarder de son village, de ses amis, certains se font plaisir à faire une partie de danse pendant que d'autres se retrouvent pour une bonne partie de belote.

Cette belle journée est organisée afin que chaque aîné de la commune ne se sente pas oublié et pour ceux dont la santé ne leur permet pas de se déplacer, les membres du CCAS leur distribuent un panier gourmand qui leur permettra de se préparer un repas de fêtes.

Nous souhaitons à tous une bonne année 2005, et bien entendu une bonne santé.

Vœux 2004

Le conseil municipal offre ses vœux aux présidentes et présidents d'associations, aux pompiers, aux employés municipaux et au personnel enseignant.

Cette année une foule nombreuse a été au rendez-vous, et plus de vingt cinq enfants attendaient avec impatience le père Noël qui finissait sa tournée par Saint-Ignat pour distribuer les superbes cadeaux à chacun.

Quelle joie et quel empressement pour déchirer le papier du superbe cadeau, et c'est le début de nouveaux jeux pour tout ce petit monde.

La galette des Rois

Après les festivités de fin d'année, le 11 janvier 2004, nos aînés se sont retrouvés à nouveau à la salle des fêtes de Saint-Ignat pour déguster la galette, trouver la fève et devenir le roi ou la reine pour une après midi.

LE DON DU SANG À SAINT-IGNAT

Comme chaque année, le centre de transfusion sanguine de Clermont-Ferrand a effectué une collecte dans la commune. Vingt cinq donneurs ont répondu présents ce 26 mars 2004, et ont, après leur geste généreux, pris une collation préparée et servie par les bénévoles du CCAS.

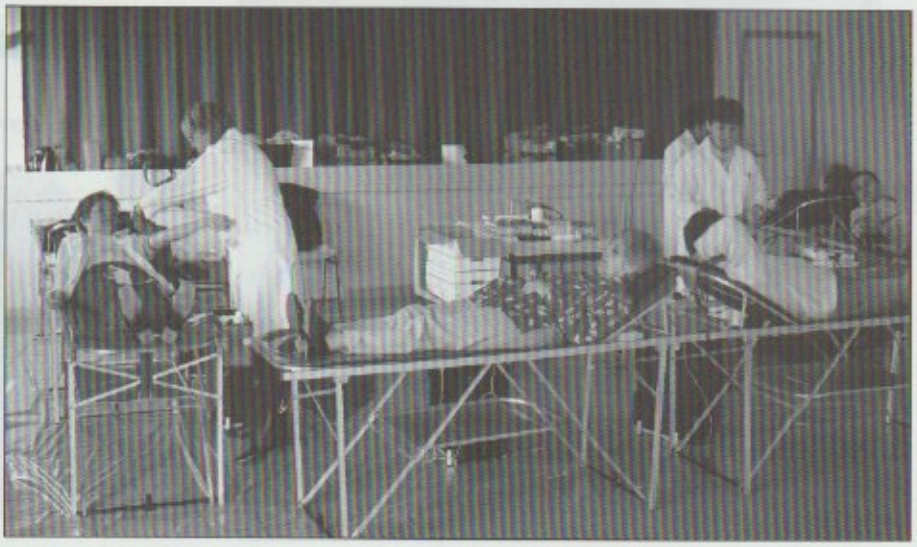

Les sapeurs-Pompiers

Comme tous les ans, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers vous fait le bilan de l'année écoulée.

Dans la continuité de la départementalisation des Centres de Première Intervention, nous avons accueilli nos collègues de Saint-Laure qui ont intégré le C.P.I. de Saint-Ignat, créant ainsi un centre avec plus de moyens (véhicules, matériel) et une couverture d'intervention plus grande (commune de Saint-Laure et Saint-Ignat).

Le SDIS nous a doté d'un porteur d'eau 4x4 de 600 litres en remplacement du Dodge hors service.

Dans un avenir proche, la départementalisation se concrétisera par un regroupement avec le C.P.I. de Surat, formant ainsi un Centre d'Intervention qui réunira Saint-Ignat, Surat et Saint-Laure.

Le SDIS a abaissé l'âge d'intégration des volontaires de dix huit ans à seize ans. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à interroger les pompiers de votre village

Les Sapeurs-Pompiers vous remercient de l'accueil que vous leur réservez tout au long de l'année et lors du passage des calendriers et vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

La marche du piéton

Il faisait beau ce jour là, même très beau, les piétons du dimanche sont venus nombreux, près de 2000, découvrir au rythme de leur pas, la Limagne.

Sur trois parcours différents, adaptés à chaque niveau de marcheurs, ils sont partis de Buxerolles et se sont promenés en suivant les couleurs de chaque circuit à Saint-Ignat, Saint-Laure et Surat.

À travers les cultures, ils ont découvert les croix plantées au bord des chemins, les lavoirs, pigeonniers, fours banals et même des maisons de vignes.

Dans une ambiance chaleureuse, tous les marcheurs se sont retrouvés sous les serres à tabac pour partager l'apéro offert par le journal LA MONTAGNE.

Grâce à l'expérience des organisateurs, LA MONTAGNE et les amis de Chamina, en partenariat avec la communauté de communes Limagne d'Ennezat mais aussi grâce à la mobilisation d'une centaine de bénévoles et le soutien de nombreux sponsors, ce dimanche 6 juin 2004 restera une belle journée.

Après le départ des marcheurs, tous les volontaires (membres d'associations, conseillers municipaux et tous les autres) qui ont donné du temps et de l'énergie pour que ce dimanche à la découverte de la Limagne soit une réussite, se sont retrouvés autour d'un repas.

Photo parue dans le journal " la Montagne "

Visite guidée au Conseil Général du Puy-de-Dôme

Le 17 septembre 2004, le Conseil Municipal et leurs conjoints étaient invités à visiter le Conseil Général du Puy-de-Dôme situé à Clermont-Ferrand.

L'ensemble du groupe se retrouvait donc devant le beau bâtiment du Conseil Général. Le guide pour l'occasion, était M. Claude BOILON, vice-président chargé du budget et conseiller général de notre canton.

Un peu d'histoire : situé au cœur de Clermont-Ferrand, le Conseil Général a son siège à l'Hôtel du département.

Construit de janvier 1988 à mars 1991, le bâtiment de 23 000 m² s'élève sur huit étages.

Couvrant le territoire du département du Puy-de-Dôme, c'est une collectivité territoriale dotée d'une capacité de gestion et de décisions propres, depuis les lois de décentralisation de mars 1982.

Ses nombreuses missions s'exercent essentiellement autour de l'action sociale et la solidarité entre territoires et habitants, les voies de communication, la vie scolaire dans les collèges et l'action culturelle. Il intervient aussi dans l'animation économique, la promotion touristique, l'environnement et l'habitat.

Sur huit étages avec une terrasse, le point de vue sur la ville de Clermont-Fd et la chaîne des Dômes est magnifique.

L'ascenseur panoramique au dessus de la salle d'exposition, est vertigineux.

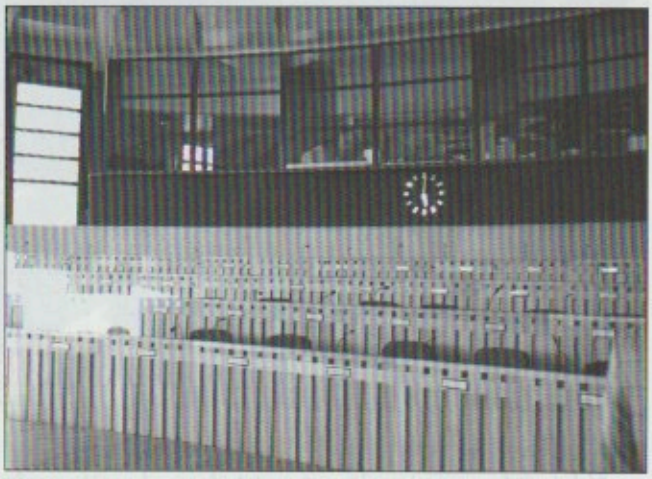

La salle de l'assemblée est bien agencée, bien située. Elle offre tous les moyens techniques modernes et une vue imprenable comme vous pouvez le voir ci-dessous.

Le vice-président nous a expliqué le fonctionnement et a commenté les principales activités et compétences.

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme compte 61 cantons, donc 61 conseillers généraux (dont 7 femmes), élus au suffrage universel pour six ans. L'assemblée départementale est renouvelable par moitié tous les trois ans. Trois groupes politiques y sont constitués et chacun d'entre eux dispose de bureaux et d'un secrétariat au service des élus et des citoyens.

En 2005, il y aura plus de 2500 personnes qui seront directement sous la responsabilité du Conseil Général.

Nous avons ensuite rencontré M. le Président Jean-Yves GOUTTEBEL, et terminé cette belle visite par un pot de l'amitié.

LA VIE ASSOCIATIVE DE SAINT-IGNAT

COMITÉ DES FÊTES

1984-2004 : 20 ans du comité des fêtes

LOTO 2003

C'est par le bel après-midi du dimanche 23 novembre, qu'avait lieu le loto annuel du comité des fêtes de Saint-Ignat.

Un grand nombre de joueurs de la commune et des environs s'étaient rassemblés dans la salle polyvalente.
Vraisemblablement, les lots très attractifs avaient attiré la foule.

Crêpes, boissons froides et chaudes étaient servies à la buvette, afin de régaler petits et grands.

Pour la partie enfant, l'heureux gagnant du premier prix, un lecteur DVD, était Romain VAILLANT demeurant à Thuret. Pour les autres lots, l'appareil photo numérique était remporté par M. BOILON de Ménétrol, une pierrade-raclette par M. GLAZOU d'Aubiat, le coupe bordure par Mme ALZET de Sardon, le sèche-linge par Mme BAURY de Riom.

L'équipe théâtrale du Comité des Fêtes se déplace

À la fin novembre 2003, le comité des fêtes d'Ennezat nous invitait afin de reprendre le spectacle présenté en avril de la même année à Saint-Ignat.

C'est avec plaisir que nous avons répondu présents, très heureux de pouvoir jouer à l'extérieur de la commune.

Au programme, il y avait :
- Y'a pas qu'à Pâques qu'il y a des cloches,
- La leçon de bobsleigh,
- La drague,
- Alouette, je te plumerai,
- Blagues à part,
- Nos vamps à nous.

Troisième marché de Noël à Saint-Ignat

Le samedi 6 et le dimanche 7 décembre se sont déroulés les marchés de Noël.

De nombreux stands présentaient leurs produits aux visiteurs : foies gras et spécialités de canard, miel, nougat, bonbons et produits dérivés, ainsi que des objets décoratifs brodés, objets en bois, articles de vannerie, décoration d'objets anciens, artisanat sur tissu, articles de cuir, compositions de fleurs séchées, peinture sur soie, sur verre et porcelaine...

À noter, comme chaque année, la présence de l'Association des parents d'élèves de la commune qui proposait de nombreuses et magnifiques décorations de Noël ainsi que d'autres objets créés par les enfants ou leurs parents.

Artisanat d'art, alimentation et bien sûr sapins de Noël

Résultats du concours des Maisons Fleuries

Tout d'abord, nous tenons à remercier et féliciter les treize participants à ce concours.

Cette opération sera reconduite l'année prochaine. Alors, n'hésitez pas, dès ce printemps, à prendre des photos que vous montrerez au jury lors de son passage.

Bonnes plantations !

Le premier prix a été remis à Jeannine JEUDI, le deuxième à Nicole DARENNE, le troisième à Christiane LIVEBARDON, le quatrième à Antoine CHEMINAT, le cinquième à Clémence DURET ainsi qu'à Odette DARBEAUD, Marie DUISSARD, Maguy GAGNEVIN, Jeannine MALVAL, Maryse POTIN, Christiane SEGUIN, Jean-Claude SEGUIN.

Tous les participants étaient présents à la remise des résultats

Remise des Médailles

Après avoir remis des médailles aux membres du comité les plus fidèles les années précédentes, nous souhaitions, à notre tour, faire une petite surprise à notre présidente, Monique TREILLON.

Donc, à son insu, nous avons contacté la FNCOF (Fédération Nationale des Comités Officiels de France) afin de nous procurer la médaille d'or et le diplôme officiel des 15 ans de présence (elle a 19 années de service mais les diplômes sont décernés par tranche de 5 ans).

Monique est entrée au comité des fêtes à sa création en temps que secrétaire adjointe, un an plus tard, elle occupait le poste de secrétaire jusqu'en 1993 et devenait présidente en 1994, poste qu'elle occupe aujourd'hui encore.

Pour l'occasion, les personnalités officielles s'étaient déplacées : le Maire, Robert PALMIER et son premier adjoint, Élie MALVAL. Les récompenses furent remises par le conseiller général, Claude BOILON.

Très surprise et émue, Monique était accompagnée par son mari, Georges TREILLON, à qui nous remettions également un petit présent.

Surprise et émue, Monique était accompagnée de son mari pour recevoir cette distinction bien méritée

Potée Auvergnate

Le 14 février dernier avait lieu la première manifestation de l'année 2004, **vingtième anniversaire du comité des fêtes.**

Pour démarrer cette soirée, la présidente, Monique TREILLON a rappelé à la mémoire de tous les invités, les deux personnes qui ont démarré l'association : Jean DUISSARD, maire en 1984, qui fut à l'initiative de la création du comité des fêtes ainsi qu'Annick DEMAY, la première présidente. Une pensée amicale a été demandée pour ces deux personnes aujourd'hui disparues.

Après les remerciements faits aux bénévoles invités à cette soirée, les 150 convives ont pris place autour des tables afin de déguster cette savoureuse potée. Plus tard, le bal ouvert à tous, fut animé par notre grand professionnel et très sympathique, Éric.

Les tartes cuites au four banal et Éric, l'animateur, ont eu un grand succès

Soirée sketchs

La formule des sketchs ayant fort bien réussie l'an passé, nous avons récidivé cette saison, les week-ends des 16-17 avril et 24-25 avril 2004.

Avec deux pièces d'une durée de 15 à 20 minutes, une partie musicale, des sketchs et quelques « blagues à part », le comité des fêtes avait concocté une soirée des plus agréables.

Nous tenons à remercier pour leur participation la chorale Saint-Louis d'Aigueperse, ainsi que Daniel MIGUEL, le metteur en scène et Patricia ROUX-GOMME pour le maquillage. Mais aussi tous les acteurs : Cécile et Joël ANNEREAU, François BOILEAU, Marie-Hélène, Charlotte et Thomas DEYDIT, Jérôme DUISSARD, Roland ROUGIER et Monique TREILLON.

Une équipe formidable

« ACTE Auvergne »

Petit rappel, l'association ACTE a pour objectif de fournir une aide pour améliorer les conditions d'hospitalisation des enfants atteints de cancer ou de leucémie et d'apporter un soutien moral aux parents des enfants concernés.

Environ 40 nouveaux cas sont traités à Clermont-Ferrand.

Cette année encore, lors des soirées théâtre, nous avons fait don intégral de la recette du samedi.

C'est dans la salle des associations de la commune et autour d'un verre que les membres du comité et de l'équipe théâtrale ont reçu les familles bénévoles de l'Acte : un chèque de 450 euros leur a été remis. À leur tour, ils nous ont fait partager à travers photos et récits, les sorties organisées et autres activités qui permettent aux enfants qui le peuvent et à leur entourage (parents, frères et sœurs) de sortir de l'univers médical.

Pour soutenir cette Association :
L'ACTE Auvergne
Hôtel Dieu « Service Bousquet »
3 Boulevard Léon Malfreyt
63000 Clermont-Ferrand

Les acteurs de la soirée sketch et les membres du comité ont remis un chèque de 450 euros à l'ACTE

Exposition d'art à Villeneuve l'Abbé

Dans le cadre des « animations villages » de la commune, le dimanche 4 juillet, ce fut au tour de Villeneuve l'Abbé d'accueillir une festivité.

Une exposition d'art était organisée en partenariat avec Vetty, artiste peintre et présidente de l'association l'Art dans la rue. Une quinzaine d'exposants proposaient leurs œuvres dans la salle des fêtes de Villeneuve mais aussi à l'extérieur. On pouvait noter la présence de trois artistes de la commune.

Le Maire Robert PALMIER accompagné par Claude BOILON, conseiller général, nous honoraient de leur présence lors de l'apéritif offert à tous les habitants de la commune à l'occasion des 20 ans du comité des fêtes.

Dixième fête européenne de l'Ortie
20 ans du comité des fêtes

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas, heureusement, les cieux étaient avec nous pour la dixième édition de la fête de l'ortie et les 20 ans du comité des fêtes.

La fête de l'ortie a lieu tous les premiers dimanches du mois de septembre mais exceptionnellement, pour cet anniversaire, les animations ont démarré dès le samedi soir.

Pour la partie musicale, le groupe « Tapis volants », un groupe rock très jeune mais néanmoins très professionnel, nous mettait en rythme pour démarrer la soirée.

Les « Tapis volants » très jeunes mais très dynamiques

Pendant l'entracte du concert, la confrérie des amis de l'ortie de Saint-Ignat a intronisé deux nouveaux membres. Bernadette CHOFFOUR et Jeannette PALMIER, bénévoles assidues depuis déjà de nombreuses années. Elles mériteraient d'être sur le livre des records pour avoir servi le plus grand nombre de litres de soupe à l'ortie. Nous les en remercions.

Les deux récipiendaires entourent la présidente

Pour clôturer la soirée, un super feu d'artifice embrasait la commune. Merci aux artificiers bénévoles, Philippe QUANTIN et Franck DINET.

Pendant la traditionnelle journée du dimanche, la fête a battu son plein.

Au programme, dès le début de la matinée était prévu un copieux casse-croûte, avec tripes et beefs, des expositions artisanales, artistiques et produits régionaux.

La brocante et le vide grenier, avec plus de 70 exposants professionnels et amateurs attiraient de nombreux promeneurs.

Les stands des produits à l'ortie

Ont été organisés également, pour tous les exposants, le concours du stand le plus attrayant mais aussi des jeux et animations pour les enfants.

- **Stand des produits à l'ortie :** soupe, cake, quiche, liqueur, vinaigre, infusion, pain, biroulade, confiture, pâtes, papier, vêtements, livret de recettes et de conseils pour cuisiner l'ortie, savon...
- **Conférences :** de 10 à 12 heures, Jean-Pierre SCHERRER proposait une conférence sur le thème « l'ortie, connaissance, usages et tradition »
- **Animations :** le matin, « la Banda de Cournon » assurait l'ambiance avec sa musique de rue. L'après-midi, les flying tractors et leur rock agricole, le groupe a été créé en 1993 dans les environs de Clermont-Ferrand. Depuis, il s'est étoffé pour atteindre le nombre de 11 membres. Mention spéciale à Sylvie SEGUIN, seule femme du groupe, elle réside dans notre commune.

L'association Kobra, groupe de percussionnistes, a pour but la promotion et le développement de l'expression musicale et artistique. Ils nous ont présenté tout au long de l'après-midi des morceaux aux rythmes endiablés.

Les amis de l'Ortie de Saint-Ignat à Cébazat :

Depuis 3 ans maintenant, nous répondons présents à l'invitation du comité des fêtes de Cébazat, pour la fête du terroir. La cinquième édition pour cette manifestation qui se déroule sur deux jours, dans un cadre magnifique, le parc Pierre Mongroux.

Les membres de la confrérie proposaient sur leur stand tous les produits à l'ortie et faisaient connaître par la même occasion la commune de Saint-Ignat et notre fête.

Assemblée Générale 2004

Le 6 novembre avait lieu l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes, dans la salle des associations de la commune.

Comme chaque année, le Maire nous honorait de sa présence ainsi que M. CHEMINAT pour le compte du journal La Montagne.

La séance débutait par le mot de la Présidente qui remerciait tous les membres pour le travail réalisé sur l'année écoulée ; année très importante puisque c'était le 20ème anniversaire du Comité. Ensuite, elle présentait le compte rendu moral et le trésorier indiquait que, malgré les dépenses engendrées par la célébration du 20ème anniversaire (Feux d'artifice, animation le samedi de la fête de l'ortie...), les comptes arrivaient à s'équilibrer.

Le nouveau bureau :

Présidente	:	Monique TREILLON
Vice-Président	:	Raphaël MALZIEU
Trésorier	:	Patrick PALMIER
Trésorier Adjoint	:	Philippe CARTAILLER
Secrétaire	:	Cécile MALZIEU
Secrétaire Adjoint	:	Dominique BRESSON
Les membres actifs	:	Christian DUISSARD, Jérôme DUISSARD, Marie DUISSARD, Joëlle GUITTARD, Lydia HERVIER, Lionel HERVIER, Marinette MURAT.

UN AMI NOUS A QUITTÉ

Notre ami Pierrot lors de la remise de sa médaille d'Or

L'année 2004 était celle de l'anniversaire du comité, une année festive, malheusement assombrie par le décès, début avril, de notre ami Pierrot GAGNEVIN.

Il a toujours été actif dans la commune, présent au comité des fêtes dès sa création. Il a été conseiller municipal et adjoint au maire pendant plusieurs années ainsi que pompier bénévole.

Depuis, chaque fois que nous nous réunissons, il est tellement présent malgré son absence, qu'il nous manque.

L'image que nous retiendrons tous de Pierrot : le bénévole dévoué et toujours prêt à donner un coup de main

Nous adressons une pensée amicale à sa femme, Maguy ainsi qu'à sa famille.

Salut Pierrot

2004 Belle réussite pour les Compagnons du Four !

La Saint-Jean, anciennement fête patronale du village est reprise par les Compagnons du Four depuis maintenant plus de 20 ans.

A midi une Paëlla géante était servie à 150 personnes qui ont pris place sous des chapiteaux dressés sur la place du village. Ce copieux repas préparé dans une grande poêle, mitonné par un spécialiste a régalé tous les convives.

Vers 17 heures commençait l'Apéro mousse, encore une innovation que l'on doit aux Compagnons du Four et jamais vue dans la région. Un méga geyser de mousse créait sur la place un gigantesque bain où tout le monde pouvait venir danser sur des rythmes actuels.

A 20 heures le groupe C2A de Randan donnait un spectacle de qualité mêlant danse et music hall. Durant près de deux heures les 40 danseurs ont repris de grands classiques vus dans les cabarets parisiens. Le groupe offrait un voyage à travers les cinq continents au travers de différents tableaux présentés par des danseurs de tous âges.

Pour finir sur les rives de la Morge le traditionnel et incontournable « Fîgat » . Le feu d'artifice qui suivit était le bouquet final d'une journée très remplie et marquait l'ouverture du bal populaire sur la place du village.

Le traditionnel concours de belote a eu lieu le 29 février et 76 équipes en ont décousu tout l'après-midi tout en mangeant les crêpes préparées par la joyeuse équipe. Le premier lot de 50 kg de braisé de bœuf revenait à l'équipe Blot et Sauret, mais tous les participants ont reçu un lot suivant leur classement. Cette manifestation permet de retrouver les moments de convivialité du temps jadis, elle est également source de revenus pour l'association, lui permettant ainsi d'investir chaque année dans de nouveaux décors pour Noël.

Cette année pas de fête du pain !

Devant le manque de bénévoles nous avons été contraints de limiter le nombre de manifestations proposées. La fête du pain est une des plus importantes à mettre en œuvre, la chauffe du four, le montage et démontage des structures pour recevoir les convives mobilisent une vingtaine de personnes pendant une semaine. Dés lors que le nombre de membres actifs au bureau n'est que de 13, il devient très compliqué de monter et de proposer dans de bonnes conditions un repas et une soirée comme vous la connaissez. Néanmoins dès l'année prochaine celle-ci se présentera probablement sous une autre forme, sous réserve que de nouveaux membres nous rejoignent.

Il serait dommage de ne pas perpétuer la tradition de chauffer le four (tradition qui contribue à assurer sa pérennité, car un four non chauffé se dégrade). ON VOUS ATTEND !

Beau succès pour la première Corrida de Noël à Champeyroux

Sur un parcours dans les rues illuminées du village, se sont 182 coureurs qui se sont élancés pour une boucle de 5 km. Le plateau comportait quelques ténors de la discipline mais une majeure partie d'amateurs n'a pas hésité à relever le défi. Au fil des 4 boucles du parcours, Fabien Chartoire faisait état de sa classe et justifiait son rôle de meilleur auvergnat. Il gagne sans surprise en 15 minutes et 20 secondes devant Manuel Peixoto et René Mounier. Chez les féminines victoire également sans surprise de Nathalie Renaud devant les espoirs Aurélie Coquet et Julie Giacomelli. A noter la participation de quelques habitants de Champeyroux, notamment Jean-Marc Audebert, Jean-Paul Francolon, Séverine Demay...

Noël à Champeyroux devenu incontournable accueille d'année en année de plus en plus de visiteurs, environ 500 chaque soir sur les 3 jours de fête, et un nombre incalculable durant tout le mois de décembre. Les Compagnons du Four assurent l'essentiel des décorations de la place et des environs, notamment la crèche grandeur nature qui prend place sous le porche du Château, mis gracieusement à disposition par le propriétaire. Toutefois nous ne saurions jamais assez souligner que la réussite de Noël à Champeyroux est le fruit de l'imagination et la dextérité de tous les habitants qui sont mis à contribution pour que le village se pare de ces habits de lumière.

Les costumes fabriqués par un centre d'aide par le travail local ont été mis en scène dans la grande crèche où les animaux vivants, l'âne et les moutons gardent l'enfant Jésus bien au chaud pour le bonheur des plus petits.

Le sapin est tous les ans fourni par un habitant du village et cette année ce ne sont pas un mais deux sapins qui se sont retrouvés sur la place. Au pied de ces arbres le traîneau du Père Noël tiré par ses rennes était prêt pour le départ de la grande tournée.

Le dimanche après-midi un spectacle était proposé pour les plus jeunes qui pouvaient également se faire photographier avec le Père Noël venu spécialement pour l'occasion pendant que les plus grands pouvaient goûter le vin chaud (toujours avec modération) qui est une spécialité des Compagnons du four.

Rendez-vous cette année pour encore plus de féérie et de lumière à Champeyroux du 1er décembre au 5 janvier. Le petit train vous promènera dans les rues les 18 et 19 décembre pour profiter pleinement de toutes les illuminations. La deuxième Corrida de Noël aura lieu le vendredi 17 décembre à 20H30.

A bientôt pour les festivités 2005.

SALUT JEANNOT,

La maladie t'a bien trop vite emporté en ce maudit mois d'avril 2004.

Toi le copain, l'ami, le père, tu nous manques déjà beaucoup au sein des Compagnons du Four.

Ta bonhomie, ton verbe vigoureux, ton éternel sourire et ta bonne humeur communicative ont fait de toi un personnage « incontournable » de Champeyroux.

Tout le monde te connaissait, et si toutefois quelques inconnus se présentaient, tu avais tôt fait de les aborder car tu ignorais la timidité. Tu n'as jamais hésité à lier un brin de conversation avec les nombreux promeneurs et si de temps à autre, tu embellissais un peu tes propos, tu rassurais toujours tes interlocuteurs.

Tes histoires drôles, maintes fois répétées, nous manquent beaucoup. Les verres de l'amitié ont perdu un peu de leur saveur, le brin de la flamme est un peu moins vif autour du four.

Tes commentaires avisés auprès de la crèche de Noël vont occasionner un lourd silence pour les très nombreux visiteurs ; lesquels vont questionner : « Il est où le grand monsieur aux cheveux gris ? »

Ta légendaire silhouette n'a jamais passée inaperçue, aux abords du four et, même si tu n'es plus là ton ombre reste présente.

Tous les Compagnons du Four sont orphelins mais saches que tu resteras malgré tout parmi eux.

Salut l'ami...

L'association des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves continue son activité afin de financer les projets divers de l'école.

Pour ce faire, quatre manifestations ont été organisées durant l'année :

• Début décembre, participation au marché de Noël grâce à l'aimable invitation du comité des fêtes. Stand de l'école

Photo parue dans le journal "La Montagne"

• Le 27 mars, repas dansant.

• Courant avril, le marché aux fleurs.

• Le 13 juin, la kermesse s'est déroulée cette année à l'école, après la visite de l'exposition autour de l'eau ponctuée d'un questionnaire pour les parents.

Maquette d'un geyser

• Les enfants ont pu faire le tour des stands.

• Le 1er juillet, pour fêter le départ de Corinne, maîtresse de la classe des petits, en poste depuis une dizaine d'années, nous avons organisé avec la complicité des enseignantes, un apéro surprise avec remise des traditionnels cadeaux.

Ainsi, pour l'année écoulée, nous avons pu participer aux entrées de la piscine, au voyage, au cadeau de départ de la maîtresse des petits et au spectacle de Noël. L'argent restant a permis d'acheter des livres pour la bibliothèque.

Cette année, un voyage à La villette à Paris est prévu pour les enfants de la grande section au cm2, le 5 avril. Un autre est prévu pour les petits (date et lieu à définir).

Afin de financer au mieux ces sorties et les autres activités, nous allons rééditer nos manifestations :

- Marché de Noël (11 et 12 décembre),
- Repas (19 mars),
- Commande de fleurs (avant les vacances de Pâques, livraison le 7 mai),
- Kermesse (3 juillet).

Merci à tous les gens qui nous soutiennent. Bonne et heureuse année à tous.

CLUB DE L'AMITIÉ DE SAINT-IGNAT

Le loto 2004 s'est déroulé le 4 janvier avec un bon nombre de participants. Espérons que cela se renouvellera.

Le 26 février, il y a eu une sortie l'après-midi avec le club de St André pour aller au Zénith d'Auvergne, voir un spectacle de Pascal SEVRAN.

En mars, nous avons eu le thé dansant, au profit de la recherche contre le Cancer, ce qui nous a permis de faire un chèque d'un montant de 500 euros.

Le 11 mai, nous avons passé la journée au parc de la Drosera, sortie réussie, le temps était avec nous, c'est à dire beau.

Le 23 septembre, accompagnés de St André le Coq (nous nous groupons toujours pour essayer de remplir un car), nous sommes allés au Château de Chambord. Comme attractions, un spectacle équestre très bien orchestré, repas fort apprécié de tout le monde, puis visite du Château et enfin, visite d'une forge à l'ancienne avec la façon de faire un fer à cheval.

Le 14 octobre, nous avons réuni beaucoup d'adhérents pour fêter les 20 ans du club de l'amitié.

À ce jour, nous avons prévu un thé dansant le 14 novembre et le repas de fin d'année le 2 décembre.

Photo parue dans le journal " la Montagne "

La CUMA a tenu son assemblée générale

Le samedi 24 janvier 2004, la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole de Saint-Ignat tenait son assemblée générale à la salle polyvalente.

Jean-Claude SEGUIN, président, ouvrait la séance. Il souhaitait la bienvenue à tous et présentait ses vœux aux adhérents.

Christian FRANCOLON, secrétaire, présentait le rapport moral de la coopérative pour l'année écoulée.

Après une rapide présentation des activités de l'année 2003, Jean-Claude PALMIER, trésorier, donnait un compte-rendu très détaillé, avec les chiffres au tableau pour toutes les opérations effectuées pour le matériel au cours de l'exercice. Laissant apparaître un bilan positif, cela permet pour 2004, l'acquisition ou le renouvellement de matériel, avec l'octroi de subvention du Conseil Général, de l'aide financière de l'Union Européenne garantie par l'attribution d'une subvention F.E.O.G.A et des emprunts pour assurer le financement pour la réalisation du projet suivant : un broyeur 4 rangs, un semoir maïs et tournesol et deux enrouleuses films plastiques.

En application des statuts, le conseil d'administration étant renouvelable par tiers, le mandat de trois administrateurs arrive donc à expiration. Il s'agit de Jules-Jean JOURDE, René GUICHETTE DEBORD et Jean-Claude SEGUIN. Les deux premiers prennent leur retraite et sont remplacés par Thierry BODIMENT et Julien GRENET élus pour trois ans. M. SEGUIN est réélu pour trois ans également.

Avait lieu ensuite le renouvellement du bureau qui se trouve ainsi constitué :

Président fondateur	:	Alphonse CHALUS
Président d'honneur	:	Charles CHOFFOUR
Président	:	Jean-Claude SEGUIN
Vice-président	:	Alain BARTHELEMY
Secrétaire	:	Christian FRANCOLON
Trésorier	:	Jean-Claude PALMIER
Membres	:	Guy MATHIEU
		Jean-Noël ROCHE
		Christian BICARD
		Thierry BODIMENT
		Julien GRENET.
Contrôleurs de gestion	:	Albert REDON
		et Philippe LIEBEAUD.
Les responsables du matériel	:	Jean-Claude PALMIER,
		Christian BICARD et
		Jean-Claude SEGUIN.

Pour clore cette assemblée générale, les adhérents se sont retrouvés autour d'un buffet et du verre de l'amitié.

Entente sportive Champeyroux – Surat – Les Martres

Football

L'entente a tenu les objectifs énoncés pour la saison 2003/2004 (le maintien des 2 équipes dans leur championnat respectif). L'équipe II a eu certaines difficultés au cours de cette saison. Avec un effectif connaissant souvent des changements, elle a du batailler jusqu'à la fin pour atteindre son objectif. Elle termine huitième de sa poule. Une fois encore, l'équipe I a démarré la saison de façon chaotique. Classée neuvième après trois journées, l'avenir s'assombrissait. Mais le sursaut attendu arriva. L'équipe I réussissait à redresser la barre, au point qu'elle était classée 1ère à cinq journées de la fin. Malheureusement, la fin de saison fut à l'image du début, l'équipe I termine troisième de sa poule. Un énorme regret car le second de la poule accède à l'échelon supérieur. Ce sont les point perdus au cours des premières journées qui font la différence. Un constat : une meilleure assiduité aux entraînements de la part de tous, aurait permis d'obtenir des résultats plus probants et aurait évité les problèmes en fin de championnat. Cette saison, les nombreuses blessures n'ont pas permis de disposer d'un effectif complet. Cela expliquant en partie les difficultés rencontrées certains dimanches.

Pour la seconde saison, l'équipe «vétérans» a continué son aventure. Cette équipe participe à un championnat UFOLEP. Dès à présent, toutes personnes désirant pratiquer au sein de cette équipe peuvent contacter les dirigeants de l'Entente Sportive.

La composition du bureau

Président	:	José GONCALVES
Président d'honneur	:	Marcel CIBERT GOTON
Secrétaire	:	Dominique ALVAREZ
Trésorier	:	Joël SEGUIN
Responsables des équipes	:	M. OUSSIF et M. GUIEZE
Membres	:	BOROT S., CHAMBON M., GIRARD A., LIABEUF C., NAVEAU Y, SEGUIN TH., POUGET C.

Les joueurs ont souhaité redonner un "coup de jeune" aux installations sportives. Avec l'aide de la municipalité de Surat, qui a fourni les matériaux, les joueurs ont repeint l'ensemble des vestiaires et locaux matériels, en améliorant au passage leur aménagement. Preuve si besoin est, que les joueurs et dirigeants se démènent pour l'Entente Sportive afin de faire vivre leur club.

La saison 2004/2005, les effectifs du club sont stables, voir même en légère progression. Pour ce début de championnat, l'équipe II réalise un bon début de championnat. Les résultats permettent à cette équipe de se positionner dans la première moitié du classement. L'équipe I réalise un démarrage comme à son habitude. La cohésion des anciens et nouveaux semble se faire. Les prochaines journées confirmeront ce renouveau. Cette saison, le club organisera ses traditionnelles festivités. Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux cette année. Depuis plusieurs saisons, les frais de fonctionnement augmentent et l'équilibre du budget est très difficile à maintenir. Nous remercions les personnes qui, par leur soutien, nous permettent de maintenir le club en activité.

Mais il faut rappeler qu'un club ne peut exister sans joueurs et sans dirigeants. Et c'est ensemble que le club pourra rebondir et continuer à exister. Nous rappelons également à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le football au sein du club ou venir renforcer l'équipe dirigeante, qu'ils peuvent nous contacter au 04 73 63 82 46.

L'ensemble des joueurs et dirigeants remercie toutes les personnes qui par leur aide et soutien nous permettent de maintenir notre club en activité. Nous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes et une très bonne année 2005.

LIMAGNE AUTO BUG

2004, 7 ans déjà pour le LAB

La nouvelle équipe dirigeante a réussi une belle saison ; organisation de 4 courses, avec toujours plus de pilotes, et toujours plus de spectateurs.

Le Limagne Auto Bug c'est 120 pilotes et 40 bénévoles tous licenciés UFOLEP.

C'est aussi, 50 partenaires (sponsors), qui sous diverses formes, aident le LAB à exister et à progresser. C'est également des élus et des municipalités qui apportent leur soutien et que nous remercions vivement car sans eux, rien ne serait possible.

Pour 2005, le Limagne Auto Bug organisera une course de plus, à Murat dans le Cantal, preuve du succès de l'association hors du département.

Tout le Limagne Auto Bug présente ses meilleurs vœux de bonheur et de réussite à ses fidèles supporters.

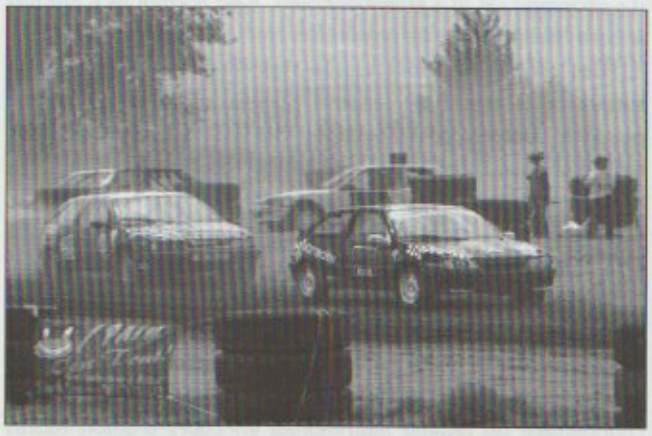

Échos des villages et des rues

Le repas de Villeneuve

Le samedi 6 décembre 2003 avait lieu à la salle des fêtes de Villeneuve l'Abbé, le repas annuel du village en présence de Robert PALMIER, maire de la commune. Après de longues années de sommeil, le four était réveillé en 1984 grâce aux anciens qui savaient comment il fonctionnait. Pour bien le chauffer et cuire les aliments, pour faire un repas succulent, ils ont transmis aux plus jeunes leur savoir faire, pour que la continuité s'instaure dans le temps.

Voici donc 20 ans que les villageois se retrouvent autour d'une bonne table préparée par le talent des dames de Villeneuve. Pour l'occasion, un menu de circonstance s'imposait :

Punch Maison
Salade de gésiers et de foie gras
Filet de loup sauce champagne
Trou normand
Gigot d'agneau ou rôti de porc
Pommes de terre au four
Salade
Fromage
Glace, tarte aux pommes et à la bouillie
Café et pousse café
Champagne

Cette année, 46 avaient répondu présents, du plus jeune de quelques mois à la doyenne de 83 ans. C'est l'occasion de raconter l'histoire de la vie du village, de ces villages qui ne veulent pas mourir, avec quelques constructions neuves et l'apport de familles jeunes avec des enfants. L'avenir nous assure que le four chauffera encore longtemps.

Bloc Note Administratif

Préparer sa succession

Aristote ONASIS qui savait de quoi il parlait, disait « la famille est un groupe de personnes liées par l'amour et le sang et divisées par l'argent ».

Quant à Sacha GUITTRY qui avait toujours le mot pour rire, il s'exclamait : « ils s'entendent bien, c'est normal ils n'ont pas encore hérité ».

Ces citations qui font sourire rappellent cependant que la succession est une chose sérieuse, parfois complexe, qui ne doit pas être abordée qu'à l'occasion des évènements douloureux mais à chaque changement de situation familiale (concubinage, PACS, mariage, naissance des enfants, séparation ou divorce, achat d'un bien, changement de statut professionnel...). Chaque acte a des conséquences sur son avenir et celui de ses proches.

Lorsqu'un jeune couple se marie et qu'il n'a pas encore de biens, il ne pense pas à faire un contrat de mariage et s'unit sous le régime de la communauté, c'est à dire le contrat légal appliqué à défaut d'acte notarié. Les modifications ou le changement de régime matrimonial en cours d'union (après deux ans de mariage au moins) sont possibles depuis la loi du 13 juillet 1965, mais il est préférable de faire le bon choix avant le mariage car c'est une démarche complexe qui coûte cher.

IL FAUT :

- Saisir un notaire qui va écrire un nouveau contrat
- Prendre un avocat qui devra saisir le tribunal de grande instance pour homologuer par convention l'acte notarié
- Attendre les conclusions de l'enquête financière (qui devra écarter toute fraude et vérifier que l'intérêt des enfants est sauvegardé)
- Publier sa demande dans un journal d'annonces légales pour permettre aux éventuels créanciers lésés de faire un recours.

La procédure peut durer de 4 à 6 mois, de plus, celle-ci coûte cher car elle nécessite l'établissement de nombreux actes.

Avant le mariage un contrat notarié coûte environ 300 €

Après le mariage, pour un patrimoine estimé à 150 000 €, le changement de contrat coûte environ 4 100 €, pour un patrimoine de 300 000 €, 7 400 €.

Il est utile de choisir le régime matrimonial adapté à sa situation.

CHOISIR LE RÉGIME MATRIMONIAL ADAPTÉ À SA SITUATION

Communauté réduite aux acquêts

(ce régime s'applique à défaut de contrat de mariage)

PRINCIPE

- **Avant :** les époux conservent la propriété de tous les biens qu'ils possédaient avant le mariage.
- **Après le mariage :** tous les biens, y compris professionnels, acquis pendant le mariage (sauf héritages et donations) font partie de la communauté.
- **Particularité :** c'est le régime légal qui s'applique à défaut d'acte notarié.

EN CAS DE DIVORCE

- **Tous les biens acquis pendant le mariage** (y compris le commerce si l'un des époux est commerçant) **sont partagés, sous déduction des dettes des époux.**
- Les biens propres sont conservés par chacun.

AU DÉCÈS D'UN CONJOINT

- **Une moitié des biens de la communauté** est conservée par l'époux survivant.
- **L'autre moitié des biens de la communauté** est partagée entre les héritiers. Des clauses prévues au moment du mariage ou après, peuvent stipuler un partage plus avantageux pour celui qui reste (donation entre époux par exemple).

À NOTER

- **Le partage des biens** peut être source de conflit : une maison construite avec l'argent de la communauté sur le terrain d'un des époux appartient à ce dernier, mais il doit dédommager son conjoint (récompense).
- Les dettes, même engagées par un seul des époux, peuvent être supportées par l'autre.

Séparation de biens

(avec contrat de mariage)

PRINCIPE

- **Avant :** les époux conservent la propriété de tous les biens qu'ils avaient en leur possession propre **avant le mariage**.
- **Après le mariage : tous les biens acquis ensemble** pendant le mariage ne sont pas communs mais soumis aux règles de l'indivision ordinaire : les époux en sont copropriétaires à hauteur de leur apport respectif.

Tous les biens acquis individuellement restent la propriété de chacun.

EN CAS DE DIVORCE

Les biens propres sont conservés par chacun.

Les biens indivis sont liquidés **sans attribution préférentielle**.

La plupart des dettes sont séparées : **les créanciers ne peuvent se payer sur le patrimoine de l'autre.**

AU DÉCÈS DU CONJOINT

À défaut de disposition en faveur du conjoint survivant :

- **Les biens propres** reviennent aux descendants ou, à défaut, aux ascendants du défunt.
- **Les biens indivis** sont partagés en deux, entre le conjoint survivant et les héritiers.

À NOTER

- **En cas de séparation** une différence importante de revenus entre les époux est désavantageuse, par exemple pour une épouse restée au foyer.
- **Lorsqu'un des époux est commerçant,** en revanche, le régime évite de supporter un passif commun (sauf dettes fiscales et sociales).

Participation aux acquêts

(avec contrat de mariage)

PRINCIPE

- **Avant :** les époux demeurent personnellement propriétaires des biens acquis à leur nom **avant et durant le mariage**.
- **Après :** à sa dissolution, le patrimoine de chacun au début et à la fin du mariage est comparé, la différence étant partagée entre les époux (voir ci-dessous).

EN CAS DE DIVORCE

- **Un inventaire des biens** est effectué dans les neuf mois suivant la dissolution du mariage. Si l'un des époux a fait fructifier un bien professionnel, il peut être tenu de verser une somme importante à son conjoint.

AU DÉCÈS D'UN CONJOINT

- **Le patrimoine du défunt est évalué** et comparé à ce qu'il possédait au moment du mariage.
- **La différence (positive ou négative)** est attribuée pour moitié au conjoint survivant (l'autre moitié étant attribuée aux héritiers, à défaut de disposition en faveur du conjoint survivant).

À NOTER

La complexité de ce régime réside dans l'évaluation du patrimoine de chacun :

- **Le patrimoine acquis pendant le mariage** est estimé en fonction de son état et de **sa valeur à la dissolution.**

Le patrimoine acquis avant le mariage l'est en fonction de sa valeur à la dissolution, mais dans **son état au moment du mariage**.

Communauté universelle

(avec contrat de mariage)

PRINCIPE

- **Avant :** tous les biens que les époux possèdent **le jour du mariage entrent dans le patrimoine commun**.
- **Après :** ceux qu'ils acquièrent après (y compris les biens mobiliers, immobiliers, les dettes, les héritages et les donations) **font partie de la communauté.**

EN CAS DE DIVORCE

- **Le partage est similaire à celui effectué avec le régime légal de la communauté**. Avec cette même exception concernant les biens propres des époux : vêtements, créances et pensions incessibles, instruments de travail, etc.

AU DÉCÈS D'UN CONJOINT

- **La moitié de la communauté** est en principe conservée par l'époux survivant.
- **Avec une clause d'attribution** intégrale de la communauté au conjoint survivant, incluse dans le contrat, le patrimoine **n'est pas assujetti aux droits de succession**.

À NOTER

- **Le régime avec clause d'attribution intégrale** est recommandé aux personnes âgées sans enfants.
- **Les héritiers n'ont pas le droit de regard** sur les biens communs lors du décès d'un des deux conjoints.
- **Attention : au décès du second conjoint** les héritiers bénéficient de l'héritage, mais avec une fiscalité alourdie.

Une autre chose que l'on oublie, c'est que le fait d'être marié ne fait pas de son conjoint un héritier prioritaire. Dans la succession, il n'arrive qu'après les descendants et les ascendants privilégiés (père et mère).

Les ordres de succession

1er ordre	**Les descendants :**	Enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants
2ème ordre	**Les ascendants privilégiés :**	Père et mère
	Le conjoint survivant	
	Les collatéraux privilégiés :	Frères et sœurs, neveux et nièces
3ème ordre	**Les ascendants ordinaires :**	Grands-parents, arrière-grands-parents
4ème ordre	**Les collatéraux ordinaires :**	Oncles et tantes, cousins et cousines

COMMENT SE PASSE LA RÉPARTITION AU MOMENT DU DÉCÈS DU PREMIER CONJOINT

BIENS PROPRES de Mme	Avant leur mariage, chacun des époux avait des biens ou en a recueilli par héritage, ce sont leurs **biens propres**	**BIENS PROPRES de M.**

Durant leur mariage, ils construisent **la communauté :**

Au décès du premier des conjoints, celle-ci est partagée en deux :

50 + 50

Seule la part du défunt rentre dans la succession, celle-ci s'ajoute à ses biens propres.
La succession est donc de :

50 + **BIENS PROPRES**

Le total des deux s'appelle la **masse successorale** qui sera répartie entre les héritiers.
C'est sur ce total que seront payés les droits de succession

Vient ensuite la question de la répartition de cette masse.

1. Vis à vis du conjoint survivant :

• S'il n'y a pas de donation entre époux :
Le conjoint survivant a droit à la jouissance (usufruit) du quart des biens, les enfants ont droit au reste en pleine propriété.

• S'il y a eu donation entre époux appelée aussi au dernier vivant :
Trois possibilités de choix qui s'effectuent en fonction de la consistance du patrimoine et avec les conseils du notaire.

N°1	N°2	N°3
4/4	3/4 + 1/4	Ne prendre que de la pleine propriété à concurrence du maximum autorisé par la loi selon le nombre d'enfants
Conserver l'usufruit de la totalité de l'actif de succession Dans ce cas, il ne peut pas vendre les biens, mais il peut les utiliser ou en percevoir les revenus sa vie durant, les enfants en restant propriétaires.	Conserver le quart des biens en propriété et les trois quarts en jouissance Dans ce cas, il peut disposer de son quart comme il l'entend, et il perçoit les revenus du reste sa vie durant.	• 1/2 s'il y a un enfant • 1/3 s'il y deux enfants • 1/4 s'il y a trois enfants ou plus Dans ce cas il dispose de sa part comme il l'entend mais il n'a pas les revenus du reste.

Ceci n'est qu'un schéma résumé des dispositions de la loi, chaque famille ayant ses problèmes propres, n'hésitez pas à solliciter le notaire

La préparation de sa succession doit cependant obéir à certaines obligations légales ; il n'est pas possible de disposer librement de tous ses biens. Chaque héritage comprend une part de réserve légale, c'est à dire obligatoire qui est fixée en fonction des héritiers et une quotité disponible dont l'attribution est libre.

Répartition de la réserve légale (entre les héritiers réservataires) et de la quotité disponible			
	Héritiers réservataires *(qui ne peuvent pas être déshérités)*	Réserve légale prévue par la loi *(art. 913 du code civil)*	Quotité disponible que peut utiliser le testateur
Le défunt laisse des enfants	1 enfant 2 enfants 3 enfants et plus	1/2 de la succession 2/3 de la succession 3/4 de la succession	L'autre moitié Le tiers restant Le quart restant
À défaut des petits enfants	La part de leur père ou mère décédé		
Le défunt ne laisse que des ascendants	1 parent 2 parents	1/4 de la succession 1/4 de la succession à chacun	Les 3/4 restants La moitié restante
Le défunt ne laisse ni descendant ni ascendant	Néant Mais le conjoint reçoit la totalité de la succession	1/4 en pleine propriété	Les trois autres quarts
Le défunt ne laisse que des frères, sœurs, neveux et nièces	Néant	Néant	La totalité

Malgré les précautions de la loi pour protéger les héritiers directs, il n'est pas aisé de savoir qui va avoir quoi et comment on peut partager un patrimoine entre valeurs immobilières ou financières avec un testament ou sans testament... Le notaire a un rôle d'information de conseil nécessaire et un rôle de règlement de la succession.

Le recours au notaire est obligatoire :

- Si le défunt a fait un testament ou une donation entre époux
- Si la succession comprend un bien immobilier
- Si la succession est compliquée

Cependant, si l'héritage est modeste, sans testament, ni bien immobilier et s'il n'y a pas eu de donation entre époux, la liquidation de la succession peut se faire sans notaire. Toutefois, certaines démarches devront être faites :

- Demander un certificat d'hérédité à la mairie du lieu de domicile du défunt ou au tribunal d'instance

Pour obtenir ce document il faut se munir d'un extrait d'acte de naissance du défunt, d'un certificat de décès et être accompagné de deux témoins attestant des liens de parenté avec le défunt.

Ce document permet de faire débloquer les comptes bancaires, de régler les factures en cours, de résilier un bail...

- Il reste ensuite l'obligation de rédiger la déclaration de succession auprès des services fiscaux. Celle-ci doit être faite à partir d'un actif successoral de 1 500 €.

Le règlement de la succession paraît souvent long, cela est dû au fait qu'il faut réunir un grand nombre de documents pour reconstituer la totalité du patrimoine.

Le notaire a besoin de tous les documents d'état civil, les comptes bancaires, les biens immobiliers, les contrats d'assurance, de prêt, les impôts restant à payer...

Lorsque tous les renseignements sont réunis et vérifiés, les actes régularisés, la déclaration de succession déposée et les droits acquittés, on peut dire que la succession est réglée.

Sachez que pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à :

La chambre des notaires
10, rue Maréchal FOCH
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 29 16 66

Celle-ci propose des consultations juridiques gratuites d'information (non de règlement d'un dossier) le troisième lundi de chaque mois à partir de 17h30 sans rendez-vous.

De plus chaque année, elle organise les rencontres notariales qui se tiennent le dernier samedi de janvier à CLERMONT-FERRAND sur la journée avec des conférences et des consultations. (Pour 2005, ce sera le 29 janvier).

La carte vitale

Depuis sa mise en place, il y a quelques années, tous les assurés sociaux et leurs ayants droit sont habitués à la carte vitale.

D'abord acceptée par les pharmaciens pour le tiers payant des médicaments, l'informatisation des praticiens de santé a élargi son utilisation et a apporté des avantages certains :

- **Simplicité**

Plus de feuille de soins à compléter et à adresser à la sécurité sociale.

- **Rapidité**

Les délais de remboursement sont accélérés.

- **Sécurité**

La transaction électronique permet de garantir l'intégrité et la confidentialité des données, grâce aux procédés de signature électronique et de chiffrement des données pendant la transmission.

Actuellement, un système d'opposition électronique aux cartes perdues ou volées est testée par les pharmaciens.

Aussi :

- Si vous avez déclaré votre carte volée ou perdue et que vous la retrouvez, vous devez la renvoyer à votre caisse de sécurité sociale.
- Si vous changez de régime d'assurance, vous devez retourner votre carte à votre nouvelle caisse qui émettra sa carte vitale.

Et puis, lorsqu'un changement intervient dans votre situation, pensez à prévenir votre caisse. Celle-ci intègrera les nouvelles données dans ses fichiers, vous adressera une attestation mise à jour, vous pourrez alors actualiser votre carte vitale. C'est un outil précieux pour vérifier vos droits et simplifier bon nombre de démarches. Pour effectuer cette opération, des bornes sont à votre disposition dans différents points du département. En voici la liste par ordre alphabétique des communes.

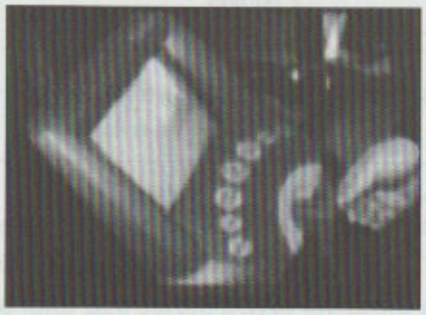

LISTE DES BORNES VITALE PUY-DE-DÔME (63)

Classées par ville et code postal - Source : Fichier fourni par le GIE SESAM-Vitale - (Mise à jour au : 30/06/2004)

AMBERT – 63600	
CNAMTS – Régime Général	Hôpital, Av. G. Clémenceau
ARLANC – 63220	
CNAMTS – Régime Général	Mairie, 53 route d'Arlanc
AUBIÈRE CEDEX – 63170	
CNAMTS – Régime Général	Serv. Méd., Imm. 2, Parc Techno. La Pardieu
BEAUMONT – 63110	
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	Clinique, Chemin de la Châtaigneraie
BESSE – 63610	
MSA	Mairie, Place de la Mairie
BOURG LASTIC – 63760	
CNAMTS – Régime Général	Mairie, 20 Route de Clermont-Ferrand
CÉBAZAT – 63100	
CNAMTS – Régime Général	Hôp., Route de Chateaugay
CHAMALIÈRES – 63400	
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	Clin. St-Amable, 88 Av. De Royat
CNAMTS – Régime Général	CIM, 24 Pl. Charles de Gaulle
CHAMALIÈRES CEDEX – 63407	
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	CMR Ctre Beaulieu, 37 Bld Berthelot
CLERMONT-FERRAND – 63000	
CNAMTS – Régime Général	Cité Admin. Rue Pélissier BP 8 (en stock)
CLERMONT-FERRAND CEDEX – 63037	
Mutuelles	SLM/LMDE, 16 Bld Lafayette
CLERMONT-FERRAND CEDEX – 63038	
Mutuelles	SMERRA, 63 Bld Cote Blatin
CLERMONT-FERRAND – 63000	
CNAMTS – Régime Général	Ctre de Prév. Pasteur, 2 Rue Puits Artésiens
CPR SNCF – Caisse de Prévoyance et Retraite SNCF	Cour de la Gare
CNAMTS – Régime Général	Hôp., Bld Léon Malfreyt
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	ORGANIC, 33 Av. Du Mal Leclerc
CNAMTS – Régime Général	Clin. Des Cézaeux, 44 Rue des meuniers
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	RAM Auvergne, 52 Av. Julien
CNAMTS – Régime Général	Cité Admi. Rue Pélissier BP 8 (en stock)
CLERMONT-FERRAND – 63011	
CNAMTS – Régime Général	Hôpital J. Perrin 58 Rue Montalembert
CLERMONT-FERRAND – 63013	
CNAMTS – Régime Général	CCAS, 1 Rue Saint Vincent
CLERMONT-FERRAND – 63023	
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	Ctre Médical, 99 Av. de la République

CLERMONT-FERRAND – 63030	
CNAMTS – Régime Général	Préfecture, 1 Rue d'Arras
CLERMONT-FERRAND – 63031	
CNAMTS – Régime Général	Cité Admi. Rue Pélissier BP 8
CLERMONT-FERRAND – 63033	
MG	32, Rue Bansac
CLERMONT-FERRAND – 63035	
MNAM de la Marine – MUTMAR	MNAM 161, Av. du Brezet
CLERMONT-FERRAND – 63037	
MGP – Mutuelle Générale de la Police	9, Rue Beaumarchais
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	AGF, 25 Av. Julien
GAMEX	52, Av. Julien Résidence du Square
CLERMONT-FERRAND – 63041	
MSA	75, Bld F. MITTERAND
CLERMONT-FERRAND – 63042	
CNAMTS – Régime Général	Rue du Torpilleur Sirocco BP 165
CLERMONT-FERRAND – 63043	
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	Mutualité Puy de Dôme, Place du 1er Mai
CLERMONT-FERRAND – 63100	
CNAMTS – Régime Général	Clin. De la Plaine, 123 Bld E. Clémentel
MFP – Mutualité de la Fonction Publique	44, Av. Edouard Michelin
MGEN – Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale	33, Rue de Rivaly
CLERMONT-FERRAND CEDEX – 63003	
CNAMTS – Régime Général	Hôp., 30 Place Henri Dunant
CLERMONT-FERRAND CEDEX – 63058	
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	PRECOCIA, 27 Rue Montlosier
CLERMONT-FERRAND CEDEX 01 – 63014	
CNAMTS – Régime Général	Clin. Des Chandiots, 36 Rue des Chandiots
CLERMONT-FERRAND CEDEX 1 – 63063	
AMPI – Assur. Maladie des Professions Indépendantes	AVA Auvergne, La Pardieu, 17 Rue Claret
COURNON – 63800	
CNAMTS – Régime Général	CPAM 15, Place des Dômes
COURPIÈRE – 63120	
CNAMTS – Régime Général	Mairie, Pl. de la Cité Administrative
CUNLHAT – 63590	
CNAMTS – Régime Général	MAIRIE
ISSOIRE – 63500	
CNAMTS – Régime Général	Hôpital, 13, rue du Docteur Sauvat
LE MONT-DORE – 63240	
MSA	C.M.T. 2 Rue Capitaine Chazotte

OLLIERGUES – 63880 CNAMTS – Régime Général	Mairie, Pl. de la Mairie
PIONSAT – 63330 CNAMTS – Régime Général	Centre Rééducation
PONT DU CHATEAU – 63430 CNAMTS – Régime Général	Mairie, Place de l'Hôtel de Ville
RIOM – 63205 CNAMTS – Régime Général	Résidence Mansart 2 bis, Av. De Chatel
RIOM CEDEX – 63204 CNAMTS – Régime Général	Hôpital, Bld Étienne Clémentel BP 167
ROCHEFORT-MONTAGNE – 63210 CNAMTS – Régime Général	Mairie, Le Bourg
ST ÉLOY LES MINES – 63700 CNAMTS – Régime Général	Mairie, Place de l'Hôtel de Ville
ST GEORGES DE MONS – 63780 CNAMTS – Régime Général	MAIRIE Avenue de la Libération
ST NECTAIRE LE BAS – 63710 CNAMTS – Régime Général	Office du Tourisme
THIERS – 63300 CNAMTS – Régime Général	CCAS, 14 Rue Pasteur
THIERS CEDEX – 63307 CNAMTS – Régime Général	Hôpital, Route du Fau BP 98
VIC LE COMTE – 63270 CNAMTS – Régime Général	Mairie, Place de l'Hôtel de Ville

Flash Info

Pensez à noter ce nouveau numéro de téléphone : **3939**
Sans doute en avez vous déjà entendu parler,
il peut rendre des services utiles.
Ce numéro met à la disposition de tous,
un service de renseignements administratifs pour répondre
à toutes les questions concernant : les droits sociaux,
la constitution de dossier, les démarches administratives...

Salles communales

Les salles de chaque village ainsi que le barnum peuvent être réservés, en fonction de leur disponibilité exclusivement aux personnes résidant dans la commune.

Pour cela, il suffit de s'adresser au responsable de chaque salle :

La location étant pour une durée de 48 heures, toute journée supplémentaire entraînera une majoration de 30 euros.

Une caution de 150 euros est demandée lors de la réservation de la salle.

À la remise des clés, le responsable vérifiera l'état des lieux, c'est pourquoi il est demandé à chacun de laisser les salles propres, et de respecter le voisinage « bruit ».

D'avance Merci.

Salle	Responsable	Prix location
Saint-Ignat :	Robert Palmier	150 euros
Buxerolles :	Robert Palmier	80 euros
Champeyroux :	Elie Malval	60 euros
Tyrande :	Jean-Pierre Bellan	60 euros
Villeneuve :	Jean-Claude Seguin	60 euros
Barnum :	Robert Palmier	30 euros

Nouveaux tarifs à compter de janvier 2005

Objets encombrants

En attendant l'ouverture de la déchetterie intercommunale (voir article p. 9), voici les dates des derniers containers d'objets encombrants prévus sur la commune.

Date de dépôt	Date d'enlèvement	Emplacement retenu
Mardi 18 janvier	Mardi 25 janvier	" le Petit Marais " - Route de Surat
Mercredi 16 mars	Mercredi 23 mars	" le Petit Marais " - Route de Surat
Mercredi 11 mai	Mercredi 18 mai	" le Petit Marais " - Route de Surat

ÉTAT CIVIL 2004

Naissances

CROIZET Morgane Claude Lydia	02.02.2004
BACCI Maxime Julien	21.04.2004
d'ANGELO Emma	17.08.2004
FAITOUT Emma	23.08.2004
MALZIEU Yann David	09.09.2004
PETIT Célia Lucie	12.10.2004
HÉBERT Gabriel Paul Lucas	15.10.2004

Mariages

HERMILLE Vincent avec GARACHON Cécile Marie	22.05.2004
RÉGNAULT Pascal François avec MASSON Ghislaine Yvonne	05.06.2004
OPÉ Mickaël avec CHEMINAT Christelle Anne Marcelle	24.07.2004

Décès

ROUSSEL, née CHEVALDONNAT Jeanne Valentine Madeleine	31.01.2004	84 ans
GAGNEVIN Pierre Elie	02.04.2004	71 ans
FEYDIT Jean	08.04.2004	70 ans
CARTAILLER Genès Antoine	16.04.2004	101 ans
MARTIN Jacques Jean-Baptiste	19.04.2004	33 ans

CALENDRIER DES FESTIVITÉS 2005

Associations de la commune de Saint-Ignat

09 janvier	Loto « **club de l'amitié** »
13 janvier	Assemblée Générale « **club de l'amitié** »
16 janvier	Galette des rois « **CCAS** »
29 janvier	Banquet des **pompiers** – Saint-Ignat - Saint-Laure
12 février	Soirée Potée « **comité des fêtes** »
13 février	Loto « **entente sportive du foot** » à Surat
19 février	Repas de la chasse « Saint-Ignat – Buxerolles – Tyrande »
27 février	Concours de belote « **Compagnons du four** » de Champeyroux à Saint-Ignat
12 mars	Repas « **école publique et communale** de Champeyroux »
13 mars	Thé dansant pour la lutte contre le cancer « **club de l'amitié** »
19 mars	Repas de la chasse « Villeneuve l'Abbé – Champeyroux »
26 mars	Repas « **Anciens Combattants** »
01,02,15,16 avril	Animation « **Théâtre comité des fêtes** »
07 mai	Vente de fleurs « **école publique et communale** de Champeyroux »
08 mai	Armistice de 1945
12 juin	Assemblée Générale « **entente sportive du foot** » à Saint-Ignat.
19 juin	Repas de Buxerolles
25 juin	Feux de la Saint-Jean « **Compagnons du four** » Champeyroux
03 juillet	Kermesse « **école publique et communale** de Champeyroux ».
14 juillet	Fête nationale.
17 juillet	Concours de pétanque « **entente sportive du foot** » aux Martres-sur Morge
28 août	Marche en faveur de la lutte contre le cancer
04 septembre	11ème fête européenne de l'ortie « **comité des fêtes** »
17 septembre	Repas de Saint-Ignat
11 novembre	Armistice de 1918
13 novembre	Thé dansant « **club de l'amitié** »
20 novembre	Loto « **comité des fêtes** »
01 décembre	Repas de Noël « **club de l'amitié** »
03 décembre	Repas de Villeneuve-l'Abbé
03, 04 décembre	Marchés de Noël « **comité des fêtes** »
09 décembre	Spectacle de Noël « **école publique et communale** » Champeyroux à Saint-Ignat
10 décembre	Repas de Noël « **CCAS** »
16,17,18 décembre	Illuminations et fête de Noël « **Compagnons du Four**» Champeyroux

Cette année encore,
nous espérons avoir réalisé un bulletin
qui vous apportera des nouvelles de la commune
et quelques informations pratiques.
Comme vous pouvez le constater
au travers des articles faits par les associations,
il se passe toujours beaucoup de manifestations à SAINT-IGNAT.
Ce dynamisme que certains nous envie
n'est possible que grâce à l'investissement des habitants,
chacun selon ses possibilités.
Toutes les associations qui organisent
tout au long de l'année repas, soirées dansantes,
lotos, feu d'artifices, tombolas, kermesse,
fête de l'ortie, marché de Noël, etc...
attendent avec impatience d'accueillir de nouveaux volontaires.
Comme nous l'avons déjà dit,
ce bulletin n'existe que grâce à la participation de chacun.
Il est vivant et dynamique grâce à tous les articles et photos.
Un grand merci à tous et continuez d'être témoin
et reporter des évènements de votre association,
école, village, rue... Nous restons à votre écoute.

Philippe CARTAILLER
Joël CHEMINAT
Isabelle LUSSON

Mairie

Secrétariat ouvert les lundis, mardis, jeudis, de 17h30 à 19h.
Pendant les vacances scolaires,
ouverture seulement le **jeudi**
de **14h à 18h30** ou sur **rendez-vous**.
Nous vous rappelons que,
sauf situation exceptionnelle,
les conseils municipaux
se dérouleront les derniers **vendredis**
de chaque mois.
Tél : **04.73.63.82.61** - Fax : **04.73.33.29.14**
E-mail : mairie.st.ignat@wanadoo.fr

Directeur de publication : Robert Palmier
Imprimerie : J'Imprime - 63800 Cournon d'Auvergne
Tirage : 450 exemplaires
Dépôt légal : 4e trimestre 2004
Toute reproduction, même partielle des textes, photos ou toute autre pièce de ce bulletin,
par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite.

Buxerolles
Tirande
Saint-Ignat
La Côte-Rouge
Champeyroux
Villeneuve